



N°2010.21.CG

Signée le	29/03/10
Date d'envoi en Préfecture	29/03/10
Identifiant Acte	A033-223300013-20100325-72185-DE-1-1_0
Date de Publication au RAAD	30/03/10

CONSEIL GÉNÉRAL

Réunion du 25 mars 2010

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

Présents : M. Jean-Pierre BAILLE, M. Jean-Jacques BENOIT, M. José BLUTEAU, Mme Christine BOST, M. Philippe CARREYRE, M. Bernard CASTAGNET, M. Jacques CHAUVET, M. Yves d'AMECOURT, M. Jean-Marie DARMIAN, M. Jean DARREMONT, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Hervé De GABORY, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Isabelle DEXPERT, M. Philippe DORTHE, M. Michel DUCHENE, M. Bernard DUSSAUT, M. Bernard FATH, Mme Martine FAURE, M. Jacques FERGEAU, M. Michel FROUIN, M. Christian GAUBERT, M. Hervé GILLE, M. Jean-Luc GLEYZE, M. Michel HILAIRE, M. Sébastien HOURNAU, Mme Martine JARDINE, M. Max JEAN-JEAN, Mme Anne-Marie KEISER, M. Serge LAMAISON, M. Serge LAPORTE, M. Henri LAURENT, M. Yves LECAUDEY, M. Alain LEVEAU, M. Xavier LORIAUD, M. Pierre LOTHAIRE, M. Philippe MADRELLE, M. Francis MAGENTIES, M. Alain MAROIS, M. Guy MARTY, M. Jacques MAUGEIN, M. Gilbert MITTERRAND, Mme Edith MONCOUCUT, M. Christian MUR, M. Vincent NUCHY, M. Jean-Jacques PARIS, M. Robert PROVAIN, Mme Marie RECALDE, M. Alain RENARD, M. Jacques RESPAUD, M. Mathieu ROUYEYRE, M. Gilles SAVARY, M. Jean-Pierre SOUBIE, M. Jean TOUZEAU, M. Dominique VINCENT, M. Pierre YERLES

Excusés : M. Pierre AUGÉY, M. Pierre BARRAU, M. Gérard CESAR, M. Yves FOULON, M. Daniel JAULT, M. Philippe PLISSON

Affaire délibérée : Acte 2 de l'Agenda 21 de la Gironde 2010-2012 et gouvernance territoriale de développement durable

CDR : DGSD - MA 21
Vice-présidence : Aménagement et Développement Durable du Territoire, Coordination de la Conférence des vice-Présidents
Commission : N°02 - Politiques Contractuelles Territoriales
N°chrono : 1

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE CONSEIL GÉNÉRAL

Réunion du 25 mars 2010

-=-=-=-=-

Acte 2 de l'Agenda 21 de la Gironde 2010-2012 et gouvernance territoriale de développement durable

-=-=-=-=-

Mesdames, Messieurs,

Par sa délibération de juin 2004, le Conseil Général de la Gironde a décidé le lancement de son Agenda 21 local, dont le premier programme d'actions a été adopté par sa délibération de décembre 2006 pour la période 2007-2008. Bien que le premier bilan dressé fin 2008 montrait un très bon taux de réalisation (94%), nous avons souhaité approfondir l'analyse par une évaluation concertée afin de connaître la valeur de notre action de développement durable perçue par l'institution, ses partenaires et surtout les girondins. Des constats et recommandations du rapport d'évaluation ont découlé les objectifs et l'organisation du pilotage de l'élaboration de l'Acte 2 de l'Agenda 21 de la Gironde, programme d'actions de développement durable pour la période 2010-2012.

Ce programme d'actions pour 2010-2012 mobilise tous les services de notre institution et s'inscrit dans toutes les politiques du Département dans une perspective d'amélioration continue et d'intégration des finalités et des principes d'action du développement durable. Il s'est construit selon le « référentiel national d'évaluation des Agenda 21 locaux, projets territoriaux de développement durable » pour lequel notre institution a été collectivité test cette année, seule collectivité départementale de cette expérimentation animée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer. Cette structuration est importante, notamment pour le dialogue avec nos partenaires territoriaux et les opportunités de cofinancement qu'offre l'adoption de ce cadre de référence nationale. En effet, la loi dite Grenelle 1, votée le 3 août dernier, fait désormais des Agenda 21 locaux des outils privilégiés de contractualisation avec l'Etat (art. 51). Outre cet Acte 2 de l'Agenda 21 de la Gironde, notre institution anime une dynamique territoriale unique en France via le Conseil Départemental des Agenda 21 locaux qui réunit aujourd'hui 51 collectivités girondines en Agenda 21 et plusieurs centaines de partenaires publics et privés autour de la mise en œuvre d'un Agenda 21 de réseau, programme d'actions collectives de développement durable. Ce rôle d'impulsion et de coordination à l'échelle du département est reconnu localement et nationalement. En 2009, le Conseil Général de la Gironde a été distingué pour la deuxième fois par les Rubans du Développement Durable. Sur les deux dernières années, un quart des lauréats de cette distinction nationale sont des collectivités girondines, ce qui montre, au-delà de la quantité (la Gironde représente 10% des Agenda 21 de France), la qualité des démarches Agenda 21 menées sur notre département.

I. ACTE 2 DE L'AGENDA 21 DE LA GIRONDE 2010-2012.

Elaborer un programme d'actions pluriannuel dans la période de tension et d'incertitude budgétaires et organisationnelles actuelle est un acte politique fort qui montre le volontarisme et l'engagement de notre collectivité pour un développement plus soutenable et plus solidaire.

Ces incertitudes conduisent à porter nos efforts sur la conduite du changement, l'amélioration de nos processus, l'amplification du partage des connaissances comme des expériences, l'intégration des finalités et des principes du développement durable dans nos pratiques internes et partenariales, le souci constant de la performance et de l'évaluation partagée en terme de résultats au regard de la conjonction des enjeux sociaux et écologiques.

Autant le premier programme d'actions 2007-2008 impulsait le changement par la mise en œuvre d'actions nouvelles (près des ¾ des actions du premier programme ont démarré en 2007), autant cet Acte 2 de notre Agenda 21 vise l'approfondissement et l'intégration du développement durable au cœur de nos interventions. En cela, il irrigue plus significativement l'ensemble de l'institution et valorise l'ingénierie départementale ainsi que les modalités collaboratives et participatives de gestion de projet dans une perspective d'amélioration continue.

En dépit des difficultés budgétaires, nous n'avons pas voulu abandonner le travail d'approfondissement de nos politiques vers plus de durabilité. Autant le premier Agenda 21 avait été conduit à budget constant, par du rédéploiement, autant l'Acte 2 est à budget décroissant et met l'accent sur la performance et les économies appliquant le principe de « faire mieux avec moins » inhérent à l'action publique de développement durable.

1. Les apports de l'évaluation stratégique concertée menée en 2009

Le bilan dressé publiquement en décembre 2008 faisait état de bons résultats avec un taux de réalisation des actions du premier programme d'actions de 94 % et 81 % des actions menées en concertation et en transversalité. Pour autant les pourcentages et les graphiques des réalisations ne disent pas grand chose de la valeur de notre action de développement durable.

C'est pour cela que nous nous sommes faits accompagner par le cabinet Planète Publique pour évaluer notre Agenda 21, savoir quelle était sa valeur pour les agents, les conseillers généraux, nos partenaires institutionnels et territoriaux, ainsi que les girondins au regard des enjeux mondiaux et locaux de développement durable. Le premier programme d'actions avait été conçu après 2ans et demi de concertation. Comme pour sa construction, il nous est apparu indispensable de solliciter les girondins pour connaître leurs perceptions, leurs avis, leurs propositions d'amélioration...

Six rencontres publiques ont eu lieu sur le territoire girondin. Elles sont un des huit outils de participation mobilisés pour cette évaluation avec des questionnaires en ligne, des entretiens approfondis, des groupes de travail, des études de cas et une originalité, un panel citoyen. Quinze girondins « lambdas », représentatifs de la diversité de la population girondine ont travaillé 3 week-end sur notre Agenda 21, ils ont rendu leur avis publiquement en juin 2009.

« Nous pensons que l'Agenda 21 de la Gironde aide à aller vers une consommation responsable. Le Conseil général fait beaucoup de choses dans ce domaine, comme en matière de développement durable de façon générale. D'ailleurs, nous pensions très souvent que le développement durable se limitait à l'environnement et avons donc appris beaucoup de choses.

Le Conseil général conduit, selon nous, une démarche dynamique et volontaire dont nous n'avons pas forcément connaissance. Mieux communiquer pourrait en augmenter l'efficacité. Un effort conséquent doit donc être fait en la matière. (...)

Les moyens humains et financiers consacrés à l'Agenda 21 nous semblent importants. D'ailleurs, ces actions valent le coût pour la planète et permettent de faire des économies. Nous regrettons tout de même de manquer d'indicateurs de résultat synthétiques. »

Ces citations émanent de cet avis, intitulé « l'écho girondin » pour qu'il soit un acte d'éco-citoyenneté et qu'il fasse écho...

Cette démarche d'évaluation participative n'est pas fréquente et est une première dans ses attendus et sa démarche pour un Agenda 21. L'évaluation des politiques publiques reste finalement très peu développée en France tant il est vrai que c'est un exercice inconfortable que de poser publiquement la question de la valeur de ce que l'on fait.

Il n'est pas question ici de détailler le rapport final de l'évaluation de l'Agenda 21 (85 pages) ni les 23 recommandations qui en résultent. Les axes d'amélioration identifiés suite à l'évaluation peuvent être synthétisés comme suit :

- Renforcer et généraliser l'implication de l'encadrement et des élus
- Veiller à l'intégration de la participation tout au long de la mise en œuvre
- Renforcer la lisibilité tant en interne qu'en externe
- Rendre plus lisible le cœur de compétence « solidarité du CG »
- Passer d'une logique de réalisation d'actions à celle de l'atteinte d'objectifs ambitieux et réalistes mis en œuvre par les directions, et évalués au niveau des résultats obtenus.

Ce sont ces axes de l'amélioration qui ont servi de feuille de route pour la préparation de l'Acte 2 de l'Agenda 21 de la Gironde pour la période 2010-2012.

2. Les modalités d'élaboration de l'Acte 2 de l'Agenda 21 de la Gironde

Un premier temps d'orientation politique fin juin a permis de valider la prise en compte des principales recommandations du rapport d'évaluation. Les directions du Conseil Général, sur la base de ces orientations, ont été invitées à décliner cette volonté d'amélioration dans le cadre d'Agenda 21 de direction. Parallèlement ont été mis en place des ateliers afin de retravailler les fiches actions, les modalités de suivi, d'évaluation et de communication. Les travaux des directions ont été coordonnés dans le cadre de comités de direction générale adjointe, de réunions d'équipe de direction et du comité de direction générale. Le contenu des Agenda 21 de direction, objectifs et actions, ont été validés par les élus concernés dans le cadre des arbitrages budgétaires en novembre 2009. Ont également été validées des « actions phares 2010 » pour une communication plus ciblée de l'Agenda 21.

Trois cent cinquante actions ont été inscrites aux Agenda 21 de direction. Hors système complexe de pondération, l'affichage de ce nombre reste indicatif car il y a des « grosses actions », comme Enjeux d'avenir des territoires girondins (politique territoriale), Solidarité 2010, le plan climat énergie de la Gironde, et d'autres plus ciblées sur le changement de telle ou telle pratique dans tel ou tel domaine. Cette hétérogénéité apparente reflète bien l'intégration du développement durable au sein de notre institution qui va des programmes structurants aux modifications de nos pratiques au quotidien. Ce nombre demeure néanmoins un bon indicateur de la mobilisation de tous les services du Conseil Général dans l'élaboration de l'Acte 2 de l'Agenda 21. Il faut ici la saluer.

Toutes les actions doivent se situer, sur un même format de fiche action, dans une perspective d'évaluation au regard des résultats et non plus seulement de la réalisation (identification d'indicateurs sur la durée du programme). Toutes identifient les partenaires internes et externes, les modalités de participation, les temps de communication interne et externe ... Elles se situent toutes également dans une perspective d'amélioration continue au regard de l'ensemble des finalités et de l'ensemble des principes d'action du cadre de référence national.

Il est difficile de communiquer sur un ensemble hétérogène de trois cent cinquante actions et une communication d'un bloc ne serait lisible par personne. Aussi, en fin d'année 2009, des ateliers ont permis de dégager des axes de cohérence permettant une présentation plus accessible. Après arbitrages, le choix de présentation retenu pour cet Acte 2 est celui du Référentiel national d'évaluation des Agenda 21 locaux, projets territoriaux de développement durable. Pour mémoire, le Cadre de référence national identifie pour les Agenda 21 locaux cinq finalités interdépendantes :

- Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,
- Epanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- Dynamique de développement selon des modes de consommation et de production responsables,

et cinq éléments déterminants de la démarche :

- l'organisation du pilotage,
- la transversalité,
- la participation,
- l'évaluation,
- l'amélioration continue.

A la fin du mois de janvier tous les conseillers généraux ont été invités à participer à des ateliers pour valider, pour chacune des cinq finalités, les objectifs pour la période 2010-2012 et identifier les éléments à mettre en exergue en 2010 dans le cadre d'une communication annualisée plus ciblée. Il s'agit de renforcer la lisibilité de l'engagement et des réalisations du Département en matière de développement durable, tant en interne qu'en externe. Des outils innovants de communication seront développés au deuxième trimestre 2010.

3. Le programme d'actions 2010-2012

Le Conseil Général de la Gironde a été reconnu « Agenda 21 local France » lors de la première vague de reconnaissance nationale en 2007, il est actuellement candidat au prolongement de cette reconnaissance. Avec une quinzaine de collectivités de tous échelons, il a participé en 2008 à l'élaboration du référentiel national d'évaluation des Agenda 21 locaux. En mars 2009, il a été retenu par le Ministère du développement durable seule 'collectivité test' pour le niveau départemental. Cette expérimentation s'achève début 2010.

Le référentiel constitue une base « neutre » partagée par tous les niveaux de collectivités et les partenaires institutionnels. En l'adoptant, le Conseil Général a néanmoins tenu à réaffirmer l'ordre des priorités en mettant aux premiers plans la cohésion sociale et territoriale et l'épanouissement des êtres humains. Pour rendre compte de notre action, ce cadre de référence national constitue donc une grille de lecture et d'amélioration continue permettant de structurer l'Acte 2 de l'Agenda 21 de la Gironde à partir des trois-cent-cinquante actions recensées dans les Agenda 21 de direction réparties au regard de leur contribution aux cinq finalités.

A) . Finalité Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations.

Le cadre de référence national sur les Agenda 21 définit ainsi la finalité Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations :

« Recréer et renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, ni à celui des générations futures, et ni à celui territoires voisins ou lointains, est essentiel en termes de développement durable »

Parmi les actions de l'Acte 2 de l'Agenda 21 de la Gironde, se retrouvent des actions visant à améliorer notre connaissance des phénomènes, certaines visant à apprendre et à agir ensemble et enfin celles visant à développer notre exemplarité dans nos pratiques d'investissement et dans notre fonctionnement.

a). Améliorer notre connaissance, partager et diffuser les savoirs pour la cohésion

Parmi les actions phares, l'observatoire girondin de la pauvreté et de la précarité (Action DGSD-MPP 1) créé par délibération le 17 décembre 2008 vise à introduire un principe de précaution sociale dans les politiques départementales (sociales, logement, éducation, transports, localisations d'activités, équipements publics...) et à agir en amont des phénomènes de décrochage social par une connaissance des déterminants de la précarité sur les différents territoires girondins par une connaissance plus fine, plus exhaustive et dynamique des facteurs de précarisation et de leur développement sur les territoires pour augmenter la dimension prévention sociale de nos politiques. Les constats de départ sont que le niveau de vie augmente mais que l'intensité de la précarité progresse avec des formes d'expression nouvelles et plurielles : plus de 161 000 Girondins vivent avec moins de 890 €/mois, et un sur deux est en situation de pauvreté avec moins de 720€/mois. Cette action sera évaluable en 2012 avec les indicateurs suivants : Prise en compte des publics en situation de pauvreté précarité dans les stratégies politiques et les projets, Prévention des phénomènes de décrochage social dans les stratégies politiques et les projets et Baisse/ résorption des phénomènes de décrochage social.

L'inscription de cette action déjà engagée dans l'Acte 2 de l'Agenda 21 conduit à explorer et traiter la question des inégalités écologiques, croissantes en période de crise. Cette notion fait depuis quelques temps l'objet de travaux de recherches. Elle invite à anticiper sur les risques supplémentaires que l'augmentation inévitable des coûts de l'énergie, la vulnérabilité accrue aux risques naturels, la privation relative de certains biens et services communs allant jusqu'à un accès restreint ou altéré à des ressources vitales font peser sur les personnes déjà en difficulté sociale et économique.

b). Apprendre et agir ensemble pour la cohésion sociale et territoriale

Deux actions sont assez emblématiques de la volonté de proximité affirmée par notre institution ainsi que celle d'assurer, malgré les difficultés actuelles et devant les incertitudes, une cohésion sociale et territoriale à l'échelle du Département.

En matière de proximité et de cohésion sociale, le projet Solidarité 2010 (Action DGAS-1), axe phare, avec la citoyenneté, de l'Agenda 21 de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité, vise à questionner et redéfinir l'exercice de nos compétences sociales dans un contexte de forte évolution (transferts, attentes et besoins des usages). Ce projet structurant, enclenché en 2007 et intégré au premier programme d'actions, est inscrit dans le moyen terme. Après le travail collectif sur les valeurs de la solidarité de notre institution, l'étape du projet sur la durée de l'Acte 2 de l'Agenda 21 est organisationnelle. Il s'agit d'abord de renforcer physiquement la proximité et la présence territoriale forte des services au plus près des usagers. Cela se traduit déjà par la conception et réalisation d'équipements immobiliers respectueux de l'environnement adaptés à l'accueil des usagers et au développement d'activités et d'expressions collectives. 17 projets seront lancés en 2010, 5 bâtiments devraient être livrés à la fin de l'Acte 2 (2012). Parallèlement à ce programme d'investissement,

support du projet, il y aura une expérimentation sur un ou deux territoires du nouveau mode d'organisation alliant la polyvalence du travail social à une relation à l'utilisateur repensée.

Ce projet est une des dimensions principales du projet territorial de notre institution, Enjeux d'avenir des territoires girondins (Action DGAD-TCD 1.1). Il intègre également des données temporelles issues des diagnostics spatio-temporels, réalisés dans le cadre du premier programme d'actions de l'Agenda 21, qui permettent aujourd'hui de concevoir les projets et l'organisation à l'aune des préoccupations temporelles, fondamentales à notre époque (accessibilité, temps de vie, conciliation et gestion des temps... Action DGSD-MEP 1)

En matière de cohésion territoriale, la démarche « Enjeux d'avenir des territoires girondins » (Action DGAD-TCD 1.1) proposée au vote de ce budget, vise à élaborer à partir d'une démarche prospective et soumise à concertation le Projet pour la Gironde. Après le travail interne ayant abouti au projet Gironde 2014 dont l'armature a été adoptée en décembre 2008, il s'agit maintenant d'élaborer un document d'orientation stratégique, à partir d'une démarche prospective et soumise à concertation, qui permette au Conseil général d'exprimer son projet d'aménagement et de développement à long terme (20 à 30 ans) pour la Gironde, après l'avoir mis en débat public. Ce document a vocation à être partagé, il est transversal dans ses enjeux et conçu comme stratégie d'amélioration des territoires en termes de réponses aux finalités du développement durable. Il devrait permettre de guider le positionnement du Conseil général dans les grandes politiques contractuelles (Etat/Région, ...) et dans la programmation des fonds européens (Livre blanc de la cohésion territoriale, ..). Il s'agit aussi, dans le contexte actuel, d'imaginer de nouvelles formes de partenariat et de relations avec les citoyens et les acteurs locaux.

c). Etre exemplaire dans nos investissements et dans notre fonctionnement pour la cohésion sociale et territoriale

En matière d'exemplarité interne au regard de cette finalité, l'Acte 2 de l'Agenda 21 identifie quatre objectifs et vingt-huit actions sur la période 2010-2012. Outre l'intégration des critères sociaux dans sa commande publique, ses investissements et ses partenariats, déjà inscrite dans notre premier programme, une des actions phares concerne la gestion des ressources humaines par le développement de nos actions en faveur des agents handicapés (Action DGSD-DRH-3.1) avec l'objectif de passer notre taux de 2,43 % à 4 % en 2012.

Ainsi, pour la finalité cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations, l'Acte 2 de l'Agenda 21 identifie dans les politiques et programmes du Département, trente et un objectifs opérationnels d'amélioration au regard du développement durable regroupant cent dix-huit actions contribuant à répondre aux questions stratégiques du référentiel national. Ces actions seront mises en œuvre par les vingt-six directions concernées (cf. détail des objectifs et des actions 2010-2012 en annexe 1).

Une coordination spécifique sera animée par la mission Agenda 21 pour les objectifs prioritaires identifiés lors des ateliers de janvier pour l'année 2010. Avec les directions concernées, il s'agira de proposer et de renseigner des indicateurs de résultat pour chacun de ces objectifs (surlignés dans le document annexe). Une fois validés, ces indicateurs constitueront, pour cette finalité, les éléments phares du rapport consolidé de développement durable imposé par la loi Grenelle à partir de 2011.

B). Finalité Epanouissement de tous les êtres humains

Le cadre de référence national sur les Agenda 21 définit ainsi la finalité **Epanouissement de tous les êtres humains** :

« Afin que chacun puisse poursuivre ses aspirations, il est indispensable que les besoins essentiels de chacun soient satisfaits. Or, s'ils le sont bien plus souvent dans les populations des pays développés que dans les pays en développement, ils ne le sont néanmoins pas équitablement au sein de la population française. Chacun devrait pouvoir accéder aux biens et services essentiels : eau, nourriture, santé, éducation et logement dans un environnement sain. Le développement ne saurait être appelé durable s'il laissait des hommes et des femmes à l'écart de ces biens et services essentiels à leur épanouissement. Cependant, « les êtres humains ne sont pas seulement des êtres de raison et de besoins ; ils sont aussi des êtres d'émotion et de passion ». Au-delà de la satisfaction des besoins essentiels, l'épanouissement de tous les êtres humains suppose que l'on s'adresse aussi à l'être d'émotion, en lui permettant de participer à la transmission et à l'enrichissement du patrimoine essentiel de l'humanité qu'est la culture. Permettre l'accès de tous à la production et à l'échange interculturel est fondamental pour rendre le projet de développement durable véritablement humain. La préservation de la richesse et d'une diversité culturelles respectueuses de l'intégrité de chacun doit donc figurer parmi les priorités du projet de développement durable. Enfin, la

dimension démocratique de l'épanouissement humain ne saurait être oubliée : projet politique par excellence, le développement durable a montré, depuis son invention, sa capacité à réinvestir et à renouveler le champ de la démocratie, en particulier en multipliant les expériences de démocratie participative (débat publics, conseils de développement, forums...). Cette forme de démocratie, plus proche des citoyens, permet aux habitants et aux acteurs locaux de donner collectivement un sens aux projets qui intéressent leur territoire et leur confère une meilleure autonomie face aux aléas qui affectent leur vie. »

De même que pour la finalité cohésion, l'Acte 2 de l'Agenda 21 identifie trois catégories d'actions pour la finalité épanouissement :

a). Améliorer notre connaissance, partager et diffuser les savoirs pour l'épanouissement des girondins

L'article 1er de la Charte de l'environnement adossé à la Constitution Française stipule que « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ». Les paysages sont reconnus comme un élément fondamental de la qualité de la vie et de la représentation sociale de son cadre de vie. Déjà inscrit dans le premier programme, la création de l'observatoire des paysages (Action DGAC-DET-SEN 2.1) se décline dans l'Acte 2 par plusieurs actions qui touchent différents publics, telles que l'actualisation de l'atlas des paysages de la Gironde, l'opération "votre paysage dans l'objectif", l'exposition virtuelle "question paysage en Gironde", les actions de formation des agents départementaux en charge des politiques sectorielles... Ces projets seront évalués au nombre d'outils réalisés, au nombre de consultations, et au nombre de politiques intégrant la dimension.

b). Apprendre et agir ensemble pour l'épanouissement des girondins

L'Acte 2 de l'Agenda 21 reflète la prise en compte de la problématique de la santé environnementale en Gironde qui connaît une accélération notable dans ce nouveau programme. Six collèges volontaires sont engagés dans une action-formation « Plan Santé au Travail ». En 2010, il est prévu la mise en place d'un plan de formation généralisé aux 103 collèges (Actions DGAJ-DC 2.1 et DGAJ-DRT 1.2). De même la sensibilisation cible également les personnels oeuvrant auprès des personnes âgées et des personnes handicapées (Action DGAS-DPAH 3.1). Par ailleurs, un cahier d'expérience du Conseil Départemental des Agenda 21 sera publié au printemps 2010 (Action DGSD-MA21 2.9). Intégré dans le Plan régional santé environnement, il s'agit d'un outil pratique visant à sensibiliser les collectivités à l'impact de l'environnement sur la santé, mesurer le rôle et les responsabilités des collectivités et capitaliser l'expérience des collectivités girondines déjà engagées. Ces actions permettront d'engager les acteurs locaux vers une évolution des pratiques plus respectueuses de la santé et de l'environnement. Le nombre de nouvelles structures engagées dans une démarche santé environnementale est un indicateur de cet objectif.

Il est à noter que ces nouvelles pratiques, testées par le Département sur son propre patrimoine depuis 2007, ne génèrent aucun coût supplémentaire, améliorent considérablement le confort de vie des personnels et favorisent la sensibilisation de tous les publics tant aux enjeux qu'aux capacités à agir autrement, à moindre risque pour sa santé et pour l'environnement tout en faisant des économies.

Au moment où se développent partout les services par Internet, le Département se soucie de l'accessibilité de tous les girondins aux techniques de l'information et de la communication afin d'éviter une nouvelle fracture numérique. Parmi les actions menées par les services, le programme SAPIENS (Action DGAC-DCC 4.1) vise depuis 2005 à sensibiliser et à former les élus et bibliothécaires communaux ou intercommunaux aux enjeux de la révolution numérique en ce qui concerne l'accès aux savoirs et à l'information, ainsi que le développement de nouveaux modes de communication à l'échelle locale. La phase 3 du programme SAPIENS (2010-2012) a pour objectifs de consolider et d'animer le réseau des lieux ressources (médiathèques entre autres), et de développer à partir des territoires infra départementaux une offre de services et de contenus numériques. La nouvelle étape du programme vise à aider les acteurs publics et associatifs à s'approprier l'univers numérique au service de la vie locale, pour contribuer en particulier à cerner la notion de "citoyenneté numérique", à encourager la production de contenus et d'usages numériques locaux (droits des citoyens, connaissance de l'environnement local, développement durable, solidarité, participation à la vie démocratique, etc.), tout en poursuivant l'action de sensibilisation et de formation déjà engagée auprès des décideurs locaux et des bibliothécaires du réseau de la BDP sur les enjeux des technologies numériques. Les indicateurs de l'action sont : le maillage d'Espace Public Numérique (EPN) répartis sur le territoire girondin, le nombre d'emplois de médiateurs numériques, la visibilité des EPN en tant que lieux publics dédiés à l'accompagnement aux usages numériques, la fréquentation, en particulier par les publics éloignés de la société numérique, etc.

La question de la citoyenneté numérique est également un pan fondamental de l'éducation pour un développement durable pour tous les publics, pour laquelle notre institution joue un rôle moteur tant pour les collégiens et les jeunes (Parcours DD du portail jeunesse, Action DGAJ-DJEC 1.1, les billets courants verts, les Agenda 21 de collège... Actions DGAC-DET-PVENT 4.3, DGAJ-DRT 1.1, DGSD-MA21 3.4) que pour les associations, les familles et les structures d'animation.

c). Etre exemplaire dans nos investissements et dans notre fonctionnement

En matière d'exemplarité sur cette finalité, l'Acte 2 de l'Agenda 21 identifie six objectifs et quarante-deux actions sur la période 2010-2012. L'Agenda 21 de la Direction des Ressources Humaines s'inscrit pleinement dans cette finalité tant dans l'amélioration des conditions de travail (sécurité, confort, qualité de vie), dans l'optimisation des moyens de déplacement des agents, le développement des outils de travail collaboratif, l'accompagnement au changement des pratiques professionnels (formation, transmission – Actions DGSD-DRH 1.1 à 7.1).

Ainsi, pour la finalité épanouissement des êtres humains, l'Acte 2 de l'Agenda 21 identifie dans les politiques et programmes du Département, trente-trois objectifs opérationnels d'amélioration au regard du développement durable regroupant cent-trente-deux actions contribuant à répondre aux questions stratégiques du référentiel national. Ces actions seront mises en œuvre par les vingt-trois Directions concernées (cf. détail des objectifs et des actions 2010-2012 en annexe 2).

Une coordination spécifique sera animée par la mission Agenda 21 pour les objectifs prioritaires identifiés lors des ateliers de janvier pour l'année 2010. Avec les directions concernées, il s'agira de proposer et de renseigner des indicateurs de résultat pour chacun de ces objectifs (surlignés dans le document annexe). Une fois validés, ces indicateurs constitueront, pour cette finalité, les éléments phares du rapport consolidé de développement durable imposé par la loi Grenelle à partir de 2011.

C). Finalité Lutte contre le changement climatique

Le cadre de référence national sur les Agenda 21 définit ainsi la finalité **Lutte contre le changement climatique** :

« La lutte contre le dérèglement climatique d'origine anthropique constitue un enjeu majeur de solidarité entre hommes, entre territoires et entre générations. Le problème climatique a beaucoup contribué à la prise de conscience et à l'émergence des préoccupations concernant le développement durable. Il s'agit aujourd'hui d'une priorité mondiale reconnue par tous, scientifiques et politiques, notamment au travers de la convention climat de l'Onu de 1992. Seule la moitié du CO2 produit par les activités humaines est absorbée par les écosystèmes naturels : océans, forêts... Si nous ne faisons rien, la température moyenne devrait augmenter de 1,4 °C à 5,8 °C d'ici à 2100. Il est donc nécessaire de réduire les émissions globales de moitié pour limiter l'élévation de la température et ainsi éviter des événements de très grande ampleur comme, par exemple, l'élévation à terme de plusieurs mètres du niveau des océans. (...) Si cette évolution se poursuit, des conséquences importantes sur l'agriculture, le tourisme, la disponibilité en eau, les conditions de vie, voire de survie, de populations entières, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, sont à attendre. Les populations les plus faibles économiquement seront les plus touchées car les moins aisément 'adaptables' ».

L'Acte 2 de l'Agenda 21 identifie trois catégories d'actions pour la finalité Climat :

a). Améliorer notre connaissance, partager et diffuser les savoirs pour lutter contre le changement climatique

Parmi les actions phares, l'élaboration du schéma départemental des énergies renouvelables (Action DGAD-DAT 4.1) déjà inscrit dans le premier programme d'actions de l'Agenda 21 de la Gironde se poursuit jusqu'en 2012. Il s'agit de contribuer à l'objectif de recours à 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en Gironde d'ici 2020. Cette part représentait 7% en 2006 en Gironde. En phase 1, le recensement des gisements d'énergie renouvelables en Gironde a conduit à approfondir l'étude des filières bois énergie et méthanisation. Il s'agit dès 2010 de porter à connaissance du public, des élus girondins et des partenaires les résultats de ces premières études. D'ici 2012, seront approfondies les filières photovoltaïque, hydroélectricité et géothermie dans leurs dimensions sociales, environnementales et économiques.

b). Apprendre et agir ensemble pour lutter contre le changement climatique

Parmi les actions phares, le Plan Climat énergie de la Gironde (Action DGSD-MA21-PCE 4.1) est la plus structurante et la réponse la plus significative à cette question. Lancé en 2009, la consultation du livre vert a connu plus de 5000 réponses. Ces réponses seront analysées en 2010 pour donner lieu à l'édition du livre blanc, sur les propositions qui seront débattues avec le conseil scientifique et les partenaires afin de définir le programme d'actions du Plan Climat Girondin qui sera proposé au vote du budget primitif 2011. Afin de veiller à la cohérence des démarches en faveur de la lutte contre le changement climatique, le Conseil Général, anime à l'échelle du département, un groupe de travail réunissant les collectivités girondines ayant lancé un plan climat.

c). Etre exemplaire dans nos investissements et dans notre fonctionnement pour lutter contre le changement climatique

En matière d'exemplarité interne, l'Acte 2 de l'Agenda 21 identifie huit objectifs et cinquante actions dans ce deuxième programme. Action phare du premier programme d'actions de l'Agenda 21, le bilan carbone patrimoine et services de la collectivité a été réalisé en 2009. L'amélioration du bilan carbone de l'institution (209 600 téq CO2 en 2008 –Action DGAT-DP 1.4) est une des actions phare de l'Acte 2. Les axes prioritaires retenus sont la mise en œuvre d'une gestion énergétique exemplaire des bâtiments (A noter : les contrats fluides avec plan de progrès pour la gestion du patrimoine existant – Action DGAJ-DC1.1 – et l'élaboration d'un référentiel Bâtiment durable pour les constructions du Département – Action DGAT-DA-1), un plan de déplacement des agents, une politique d'achat incluant les critères énergie climat, le suivi et la réduction des consommations, la dématérialisation...

Ainsi, pour la finalité lutte contre le changement climatique, l'Acte 2 de l'Agenda 21 identifie dans les politiques et programmes du Département, vingt-huit objectifs opérationnels d'amélioration au regard du développement durable regroupant cent-vingt actions contribuant à répondre aux questions stratégiques du référentiel national. Ces actions seront mises en œuvre par les vingt-six directions concernées (cf. détail des objectifs et des actions 2010-2012 en annexe 3).

Une coordination spécifique sera animée par la mission Agenda 21 pour les objectifs prioritaires identifiés lors des ateliers de janvier pour l'année 2010. Avec les directions concernées, il s'agira de proposer et de renseigner des indicateurs de résultat pour chacun de ces objectifs (surlignés dans le document annexe). Une fois validés, ces indicateurs constitueront, pour cette finalité, les éléments phares du rapport consolidé de développement durable imposé par la loi Grenelle à partir de 2011.

D). Finalité Protection de la biodiversité et préservation des milieux et des ressources

Le cadre de référence national sur les Agenda 21 définit la biodiversité comme :

« une composante majeure de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent, directement ou indirectement, toutes les sociétés humaines. Les biens et services apportés par la biodiversité (aliments, matières premières, substances actives, capacité d'autoépuration...) sont en effet innombrables et pour la plupart irremplaçables. Toutes les atteintes au vivant, aux milieux et aux ressources naturelles, qui ont aujourd'hui des niveaux et des taux d'évolution extrêmement alarmants, résultent en grande part de choix économiques, sociaux et politiques, et hypothèquent lourdement la possibilité pour les générations futures de subvenir à leurs besoins et de s'épanouir selon leurs aspirations. »

L'Acte 2 de l'Agenda 21 identifie trois catégories d'actions pour la finalité Biodiversité :

a). Améliorer notre connaissance, partager et diffuser les savoirs pour protéger la biodiversité et préserver les ressources

Parmi les actions phares, la création de l'observatoire girondin de la biodiversité (Action DGAC-DET-SEN 1.2), adossée au Conservatoire Botanique National Sud Atlantique, vise à fédérer tous les acteurs concernés et à mettre en place un outil de consultation et de contribution accessible dès 2012, à partir du recensement sur 100 % des espaces concernés.

b). Apprendre et agir ensemble pour protéger la biodiversité et préserver les ressources

Parmi ces actions, la finalisation du Schéma Départemental des Zones Humides (Action DGAC-DET-SEN 1.5) permettra de mieux protéger ces espaces très sensibles, parallèlement à une politique visant la zone littorale, dans le sens d'une « trame bleue littorale ». L'objectif est de recenser, puis de définir les modalités de préservation / gestion pour 100% des zones, en accord avec les propriétaires, usagers et gestionnaires.

c). Etre exemplaire dans nos investissements et dans notre fonctionnement pour protéger la biodiversité et préserver les ressources

Cinq objectifs et trente-deux actions répondent à cette question de l'exemplarité interne. Parmi les actions phares, la meilleure prise en compte de l'impact sur la biodiversité lors de la construction / réhabilitation et entretien de la voirie départementale (Actions DGAT-DI 6.1, 6.2, 6.3), vise, entre autre, à la réduction de 95% du recours aux produits pharmaceutiques et l'augmentation de 95% de solutions d'entretien mécaniques, 400.000 m² de revégétalisation des accotements, la mise en œuvre d'actions de restitution de zones humides pour 100% des opérations portant atteinte (en cohérence avec le Schéma Départemental des zones humides).

Ainsi, pour la finalité biodiversité, l'Acte 2 de l'Agenda 21 identifie dans les politiques et programmes du Département dix-neuf objectifs opérationnels d'amélioration pour un développement durable regroupant quatre-vingt-douze actions contribuant à répondre aux questions stratégiques du référentiel national. Ces actions seront mises en œuvre par les vingt directions concernées (cf. détail des objectifs et des actions 2010-2012 en annexe 4).

Une coordination spécifique sera animée par la mission Agenda 21 pour les 6 objectifs prioritaires identifiés lors des ateliers de janvier pour l'année 2010. Avec les directions concernées, il s'agira de proposer et de renseigner des indicateurs de résultat pour chacun de ces objectifs (surlignés dans le document annexe). Une fois validés, ces indicateurs constitueront, pour cette finalité, les éléments phares du rapport consolidé de développement durable imposé par la loi Grenelle à partir de 2011.

E). Finalité Consommation et production responsables

La finalité Dynamique de production et de consommation responsables est définie comme suit dans le cadre de référence national des Agenda 21 locaux :

« C'est pour une grande part le mode de développement, fondé notamment sur une augmentation massive de la production et de la consommation de biens matériels, adopté depuis plusieurs décennies par l'ensemble des pays industrialisés, qui est à l'origine des principaux dommages causés à la planète. (...) Une dynamique de développement est cependant indispensable pour assurer la production de richesses nécessaires au bien-être de tous nos contemporains. (...) La finalité du développement économique, si on le souhaite durable, doit être avant tout l'amélioration des capacités d'épanouissement de chacun, et surtout le progrès social, qui passe par une juste distribution des richesses entre hommes et femmes, et également entre territoires ».

L'Acte 2 de l'Agenda 21 identifie trois catégories d'actions pour la finalité Consommation responsable :

a). Améliorer notre connaissance, partager et diffuser les savoirs pour une production et une consommation responsables

Loin des grands discours, les trophées de l'Agenda 21 inscrits au 1^{er} Agenda 21 ont permis en 3 ans de repérer plusieurs centaines de réalisations exemplaires menées par des acteurs girondins : citoyens, associations, entreprises, établissements scolaires, collectivités. Les fiches de réalisation exemplaires, reprenant la démarche de projet, les détails de la réalisation, les coûts, les économies réalisées et l'évaluation sont en ligne sur le portail Gironde.fr et toutes les expériences repérées sur une carte géographique. La valorisation de ces réalisations exemplaires en Gironde sera améliorée sur l'Acte 2.

b). Apprendre et agir ensemble pour une production et une consommation responsables

La commande publique responsable mobilise les acheteurs, les maîtres d'ouvrages mais aussi les fournisseurs, les maîtres d'œuvre... La mise en œuvre d'une stratégie de commande publique « durable »

s'envisage ainsi dans une perspective de coordination d'une dynamique territoriale qui mobilise les acteurs locaux et accompagne l'évolution du tissu économique local vers ces nouvelles pratiques.

En matière de voirie, le relais au niveau local de la convention d'engagement volontaire des acteurs de la conception, de la réalisation et de la maintenance des infrastructures routières (Action DGAT-DI 2.8) est une action phare de l'Acte 2 de l'Agenda 21. Cette action permettra d'engager les acteurs locaux et prestataires vers une évolution des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Le nombre de signataires et d'opérations conduites par le Département dans cette optique (100% en 2012) sont les indicateurs de cette action.

En matière d'insertion, l'accompagnement à des maîtres d'ouvrage au recours des clauses d'insertion dans les marchés publics (Action DGAS-DPLE 1.1) est une autre action emblématique. Les indicateurs d'évaluation concernent le nombre de maîtres d'ouvrage accompagnés et le nombre d'heures réalisées ainsi que le suivi des bénéficiaires avec les PLIE.

c). Etre exemplaire dans nos investissements et dans notre fonctionnement pour une production et une consommation responsables

Neuf objectifs et quatre vingt dix actions illustrent la volonté d'exemplarité de notre institution sur cette question. Parmi les actions phares, l'augmentation la part et la maîtrise des consommations responsables (Actions DGAF-DASJ 1.1 à 1.3) est une mesure majeure de l'écoresponsabilité et se situe dans la volonté d'approfondissement des engagements pris en décembre 2005 (Introduction de critères DD dans tous nos achats – Trophées de la commande publique responsable en 2008). Son objectif est d'identifier les fournitures écoresponsables qui peuvent être achetées en fonction de l'évolution de l'offre économique, de suivre les quantités consommées, en évaluer le coût global à l'année et le coût par service, de mettre en place des rapports périodiques comparatifs à destination des directeurs et chefs de services. Cette action sera évaluée par un suivi quantitatif des achats (nombre d'articles, évolution de la part du budget et diminution de la consommation).

Ainsi, pour la finalité Production et consommation responsables, l'Acte 2 de l'Agenda 21 identifie dans les politiques et programmes départementaux vingt-cinq objectifs opérationnels d'amélioration au regard du développement durable regroupant cent-soixante-dix-sept actions contribuant à répondre aux questions stratégiques du référentiel national. Ces actions seront mises en œuvre par les vingt-trois directions concernées (cf. détail des objectifs et des actions 2010-2012 en annexe 5).

Une coordination spécifique sera animée par la mission Agenda 21 pour les objectifs prioritaires identifiés lors des ateliers de janvier pour l'année 2010. Avec les directions concernées, il s'agira de proposer et de renseigner des indicateurs de résultat pour chacun de ces objectifs (surlignés dans le document annexe). Une fois validés, ces indicateurs constitueront, pour cette finalité, les éléments phares du rapport consolidé de développement durable imposé par la loi Grenelle à partir de 2011.

4. L'exemplarité de l'institution.

Sur la totalité des actions de l'Acte 2 de l'Agenda 21 de la Gironde, 141 actions concernent l'exemplarité interne soit 40 % de ce deuxième programme ce qui marque une nette progression par rapport à l'Agenda 21 2007-2008 (32 actions / 92). Cette dimension de l'exemplarité interne est fondamentale et systématique dans le référentiel. Soulignée en recommandation dans le rapport final d'évaluation la formule rédigée par panel citoyen est sans ambiguïté : « nous pensons que l'action du Conseil général en matière d'exemplarité doit encore être améliorée. Quand on veut inciter au développement durable il faut montrer l'exemple et aller jusqu'au bout. »

Dans l'Acte 2, les efforts se déploient encore sur la commande publique responsable (fonctionnement et investissement, clause sociale et environnementales, évolution des modalités de passation des marchés en explorant toutes les opportunités du nouveau code des marchés publics, etc.), sur la sensibilisation continue des agents et des élus tant aux enjeux qu'aux meilleures pratiques de développement durable (newsletter interne Planète 21, matinales mensuelles de l'Agenda 21, 5 défis pour réduire notre empreinte écologique, expositions, conférences, visites...).

Trente et une actions portent sur la dématérialisation, l'administration électronique, le développement des conférences multimédia qui placent l'administration départementale dans son temps. Elles répondent en amélioration de l'offre de service, en économies de gestion et en changement des pratiques administratives à des actions en faveur du développement des accès au numérique pour tous les girondins comme le schéma départemental des services numériques (DGAD-DAT 3.1) et les actions en faveur de la citoyenneté numérique

pour éviter de nouvelles fractures liées à ces développements (tel le programme SAPIENS, Action DGAC-DCC 4.1).

Enfin dans cet Acte 2, un ensemble d'actions des Agenda 21 de direction n'a pu être attribué à telle ou telle finalité : il s'agit d'actions de fond, plus fonctionnelles, portant sur l'optimisation des moyens logistiques et de nos méthodes de travail, meilleure gestion des fonds publics, système d'information décisionnel, gestion de projet, le suivi, le contrôle interne, les audits, le pilotage stratégique, l'évaluation, le plan de formation, le rapport d'activité DD de l'institution... Ces actions, si elles sont moins communicantes et plus internes, portent sur le cœur de nos méthodes de travail. Elles sont primordiales dans une perspective de management du changement et d'amélioration continue.

II. RESEAU DES AGENDAS 21 LOCAUX ET DYNAMIQUE TERRITORIALE : NOUVELLE GOUVERNANCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil Départemental des Agenda 21 locaux en Gironde est un réseau unique en France, puisqu'il regroupe 51 collectivités ou structures intercommunales en Agenda 21 depuis mai 2005, dont la CUB et la Région Aquitaine. Il a pour objectif de favoriser l'émulation et l'échange d'expériences en Gironde, en restant ouvert sur les réseaux régionaux et nationaux. Animé par la Mission Agenda 21 du Conseil Général de la Gironde, il permet de réfléchir collectivement dans une perspective de mutualisation des connaissances et des moyens à l'échelon départemental et de coordination opérationnelle de la mise en œuvre des grands objectifs de développement durable partagés au plan international, national et régional. Tous les chantiers du réseau ont des objectifs de production à court ou moyen terme. Réseau d'acteurs résolument pragmatique, chaque collectivité, en fonction de ses priorités, de ses compétences et de ses moyens conserve la liberté de décliner ces actions collectives sur son territoire. La plus-value du réseau, outre l'accélération des chantiers, est un niveau de sécurisation lié au partenariat qui permet l'action concrète efficace mais aussi l'innovation. La déclaration de principe que nous avons signée le 7 janvier 2010 avec le Préfet de Région, le Président du Conseil Régional, et le Président de la CUB remarque « la coopération active de nos quatre institutions au sein du réseau des Agenda 21 de Gironde (CDA21) et la mise en œuvre depuis 2008 de l'Agenda 21 de réseau, programme d'actions coordonné et partagé multi-acteurs et multi-niveaux ; les modalités de travail collectif, les acquis et les compétences mutualisées au sein de l'espace collaboratif du réseau ; la diffusion d'une dynamique territoriale en faveur du développement durable dans toutes les sphères d'action, (...). [Ainsi que] la collaboration réussie en 2009 qui a permis aux différents partenaires financeurs (Conseil Régional /Conseil Général/CUB /Etat) de se rejoindre sur les modalités de l'appel à projets Agenda 21 du Conseil Général de la Gironde proposant ainsi aux collectivités lauréates des modalités de soutien coordonnées particulièrement efficaces ». Elle acte un principe partagé de capitalisation et de diffusion de l'expérience acquise à toutes les collectivités de Gironde et d'Aquitaine non membres du CDA21.

1. Bilan du deuxième appel à projet pour le soutien à l'émergence d'Agenda 21 locaux en Gironde

En février 2009, le Département lançait un deuxième appel à projets pour le soutien à l'émergence et à l'animation des Agenda 21 locaux en Gironde, conjointement avec la DIREN et la CUB. Par la délibération du 29 mai 2009, 27 lauréats étaient retenus. Le soutien du Conseil Général porte notamment sur l'ingénierie interne par le financement d'un poste de chargé de mission dédié à l'Agenda 21, (forfait de 10.000€ par an pendant trois ans) sous condition.

Le bilan de la politique du Département est concret puisque 75% des communes sont engagées dans un Agenda local communal ou intercommunal, 30 % des intercommunalités à fiscalité propre, et six pays sur neuf, ce qui couvre en Agenda 21 plus de 85 % de la population girondine (hors démarche départementale). Face à un fort intérêt des communes rurales, l'un des objectifs forts est de soutenir collectivement les démarches communales, sur certaines thématiques phares, telles que l'écoresponsabilité, la maîtrise des consommations dans les bâtiments publics, la mobilisation des habitants.... Six Agenda 21 sont reconnus par le Ministère (Mérignac, Pays Coeur Entre Deux Mers, Conseil général, Pessac, Communauté de communes de l'Estuaire, Pays des Landes de Gascogne). La Gironde reste le Département le mieux couvert par ces démarches territoriales.

Les crédits en fonctionnement sont affectés au titre du Fonds Départemental de Développement Durable (FDD), gérés par la Direction du Développement Territorial.

2. Le deuxième Agenda 21 de réseau 2009

Le Conseil Département des Agenda 21 locaux a été installé en 2005. Constitué initialement des vingt-cinq collectivités en Agenda 21 soutenues dans le cadre du premier appel à projet pour les Agenda 21 locaux et des partenaires institutionnels du comité de pilotage de l'Agenda 21 de la Gironde, il s'est considérablement élargi depuis. L'espace collaboratif du CDA21 compte plus de 500 membres.

Initialement, cette instance avait été conçue comme un espace d'échange d'expériences et d'apprentissage collectifs. Depuis le Comité de pilotage de janvier 2007, il a été décidé de produire ensemble une action publique efficace et immédiate. La première thématique choisie par le Comité de pilotage a été l'éco-construction. A l'occasion de ce chantier collectif d'autres axes communs de travail ont été identifiés (manifestations responsables, éducation pour un développement durable, concertation, évaluation), constituant les premières orientations d'un Agenda 21 de réseau validé par le Comité de Pilotage du 14 décembre 2007. Un bilan de réalisation de ce premier programme d'actions a été dressé lors du Comité de Pilotage du 20 mars 2009 qui a vu également l'adoption du deuxième programme d'actions de l'Agenda 21 de réseau :

- Construction et aménagement durable : coordination des plans climat territoriaux, éco-construction (formation, référentiels), référentiel aménagement durable
- Consommation responsable : manifestations responsables (actualisation du guide, appel à projets, accompagnement des porteurs de projet), restauration saine et durable, achats publics responsables, santé-environnementale (entretien des locaux et gestion différenciée des espaces verts)
- Education pour un développement durable pour tous : coordination des soutiens aux agenda 21 scolaires (référentiel, dispositifs et formation), accompagnement des structures d'animation locale (centres sociaux, associations,...)
- Evaluation : coordination test du référentiel national d'évaluation
- Concertation : échanges inter-réseau (Arpe Midi-Pyrénées) et cahier d'expériences

Le bilan du deuxième Agenda 21 de réseau est présenté en comité de pilotage le 19 mars 2010. Les nouveaux chantiers collectifs 2010 se précisent sur la biodiversité et sur la formation.

Si le Département est chef de file dans l'animation globale du réseau et la coordination d'ensemble, il n'assume pas seul la conduite de tous les travaux. Certains groupes de travail liés aux chantiers thématiques sont ainsi animés par des membres du réseau : le chantier « achats responsables » et le chantier « Restauration » sont ainsi coordonnés avec l'ADEME et la ville de Pessac dans le cadre du réseau aquitain des achats responsables, le chantier « Aménagement durable » est coordonné par le CETE Sud Ouest et la Communauté Urbaine de Bordeaux, le chantier « Panorama des Agenda 21 de Gironde » a été coordonné par la Communauté de commune du Vallon de l'Artolie...

Il est à noter qu'en 2009, les engagements du CG sur l'animation et l'évaluation de l'Agenda 21 de la Gironde et de la gouvernance territoriale ont été subventionnés à plus de 70 % par les partenaires (Europé, Etat, Région, ADEME). Une demande de soutien du FEDER sera déposée cette année sur l'intégralité de l'Agenda 21 de réseau 2010-2011 ainsi que sur l'animation du CDA21.

3. Animer le Club DD des élus girondins

Suite aux nombreuses sollicitations d'élus locaux en charge du développement durable dans leurs communes ou leurs communauté de communes, un « **Club développement durable des élus girondins** », a été lancé le 20 mars 2009. Des rencontres trimestrielles sous la forme d'échanges d'expérience, d'outils de synthèse et de ressources pour la définition partagée des enjeux territoriaux du développement durable et l'identification des leviers d'action. Conformément aux souhaits de ses membres, les thèmes traités sur les cinq premières rencontres ont été la santé environnementale, le climat et l'énergie, la formation et l'écoresponsabilité, la concertation.

95 élus girondins sont à ce jour membres de ce Club dont la fréquentation ne fait que croître ce qui atteste d'un véritable besoin d'information et d'accompagnement des élus locaux dans les changements sous-tendus

par une approche plus soutenable de la gestion, de l'aménagement et du développement durables. Ce besoin a été entendu par le CNPFT, un travail particulier sera mené avec cette structure en 2010.

4. Impulser, recenser et transférer les actions exemplaires de développement durable en Gironde

Parce que l'échange d'expériences est essentiel, le Conseil Général favorise le déploiement et la création d'outils de « transferts d'expériences » entre les acteurs du Département. L'objectif est de mettre en exergue des exemples concrets girondins, mais aussi d'ailleurs.

Plusieurs outils sont développés à cet effet : un classeur des réalisations exemplaires en Gironde menées par les collectivités, établissements scolaires, associations, entreprises et particuliers (Trophées de l'Agenda 21 de la Gironde). Afin d'en faciliter l'accès, ces « bonnes pratiques et projets exemplaires » sont mis en ligne et les acteurs identifiés sur une carte de la Gironde. Les modalités de diffusion et de communication restent néanmoins à affiner en 2010.

Egalement, le guide des manifestations responsables, diffusé en version électronique en mars 2009 est aujourd'hui en cours de réactualisation notamment sur les fiches « retour d'expériences » des événements accompagnés dans le cadre de l'appel à projet. Le panorama des Agenda 21 de Gironde a été diffusé lors de l'édition 2009 des Ateliers du Développement Durable. Un cahier d'expériences girondines sur le thème de la santé environnementale sera prochainement en ligne. La logique d'une collection de « cahier d'expériences girondines » semble répondre aux besoins des acteurs publics et privés girondins et permet de démultiplier les acquis et d'identifier des actions faisables sur chaque thème selon ses moyens humains et financiers (celles qui font faire des économies immédiatement, celles qui investissent pour plus tard, les faciles, les compliquées...). Cette collection, dont chaque numéro est rédigé collectivement avec les acteurs pertinents du champ ciblé, s'enrichira de cahiers supplémentaires courant 2010.

5. Bénéficier et contribuer aux réseaux régionaux et nationaux pour le développement durable

De par l'antériorité de sa politique de développement durable (1999), son expérience en matière de contractualisation territoriale, de critères de développement durable, l'ambition de son Agenda 21 local et la dynamique territoriale de réseau, le Conseil Général de la Gironde est sollicité pour participer à de nombreux échanges d'expériences au niveau local et national. La contribution active aux réseaux locaux et nationaux permet de diffuser notre expérience et d'apprendre en continu de l'expérience des autres. Elle permet également d'être en veille sur les sujets et pratiques émergents et de repérer les voies et les leviers d'amélioration.

Au niveau régional, le Conseil Général est impliqué dans le Comité Régional des Agenda 21 locaux et dans le Comité de suivi de la territorialisation du Grenelle animé par le Préfet et la Région. Au plan national, il est membre actif des réseaux de développement durable (ETD, 4D, Comité 21, plateforme ISO 26000). Des travaux inter-réseaux tels que ceux initiés avec le CERDD (Nord) et le réseau territoires durables de la Région Midi-Pyrénées (ARPE) permettent d'affiner et de sécuriser encore les référentiels et bases de travail collectifs, repères précieux pour les nombreux acteurs girondins souhaitant mettre en œuvre une démarche globale de développement durable.

Pour pérenniser et mettre en œuvre ces perspectives de l'Agenda 21 de la Gironde et la stratégie interne et partenariale d'amélioration continue au regard des finalités du développement durable, il est proposé d'inscrire au Budget Primitif 2010 : 322 441 € en CP en dépenses dont 200 000 € de crédits nouveaux au titre de l'Agenda 21 et 80 000 € au titre du Plan Climat Energie de la Gironde et 171 500 € en recettes.

En conséquence, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter l'Acte 2 de l'Agenda 21 de la Gironde pour la période 2010-2012,
- valider les axes de la gouvernance territoriale de développement durable animée notamment dans le cadre du Conseil Départemental des Agenda 21 locaux

- adopter les propositions de crédits nécessaires à cette mise en oeuvre pour un montant de 322 441 € en CP en dépenses et 171 500 € en recettes,
- m'autoriser à solliciter les co-financements auprès des partenaires et de l'Union Européenne

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

DECISION

Les propositions de Monsieur le Président du Conseil Général sont adoptées.

Fait et délibéré en l'Hôtel du Département à Bordeaux, le 25 mars 2010.

Le Président du Conseil Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Madrelle', with a horizontal line underneath.

Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde
Conseiller Général du
Canton de Carbon-Blanc

Acte 2 de l'Agenda 21 de la Gironde

Annexe à la délibération du 25 mars 2010

Programme d'actions 2010-2012



L'Acte 2 de l'Agenda 21 de la Gironde au regard du Référentiel national

ANNEXE 1- Finalité COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE

Le tableau suivant présente l'ensemble des actions des Agenda 21 de direction permettant de répondre aux questions évaluatives du référentiel national relatives à la finalité « **Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations** ».

Après un rappel de la question posée dans le référentiel national d'évaluation, les actions prévues au sein de l'ensemble des Directions du Conseil général sont présentées au regard de leurs objectifs respectifs. Ces objectifs ont été validés lors des ateliers de janvier pour la période 2010-2012. Les codes action identifiés en italique permettent d'identifier les directions porteuses de l'action inscrite à l'Acte 2 de l'Agenda 21. Les objectifs qui seront particulièrement travaillés, notamment en terme d'indicateurs de résultats en 2010, sont surlignés (résultat du travail des ateliers de janvier).

Une action peut contribuer à répondre à une ou plusieurs questions et à l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs. Une même action peut donc être répétée au sein du tableau suivant.

Questions du Référentiel national d'évaluation des Agenda 21 locaux

1. Le projet territorial favorise-t-il la cohérence des politiques sociales entre elles, et avec les autres politiques au service de la cohésion sociale ?

Existence d'une pratique organisée de mise en commun des informations et données des services et acteurs du territoire, mobilisés au service de la cohésion sociale

Existence de lieux d'échange et d'une animation territoriale pérenne en faveur de la cohésion sociale

Existence d'un suivi concerté des personnes en difficultés, sans emploi

Existence de moyens apportés aux acteurs pour favoriser leur synergie dans l'accompagnement des projets des personnes en difficulté

CO1. Mettre en commun les informations et les données et partager les connaissances

Observatoire girondin pauvreté précarité	<i>DGSD-MPP 1.1</i>
Observatoire territorial : Géopanorama de la Gironde (Enjeux d'avenir des territoires girondins)	<i>DGAD-DTEC 1.4</i>
Observatoire du foncier	<i>DGAD-DAT 1.1</i>
Dématérialisation des liaisons avec les partenaires	<i>DGAS-DAGMS 4.2</i>
Installation de l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance	<i>DGAS-DEF 1.1</i>
Coordonner et promouvoir la cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes	<i>DGAS-DEF 1.2</i>
Mise en place du Pôle Ressources "habitat accessible en Gironde"	<i>DGAS-DPAH 1.1</i>
Base de données temporelles : diagnostics spatio-temporels (transports, collèges, MDSI)	<i>DGSD-MEP 1.1</i>
Alimentation et coordination de l'espace collaboratif CDA21+ optimisation de son usage	<i>DGSD-MA21 2.2</i>
Développement de l'espace collaboratif jeunesse	<i>DGAJ-DRT 2.2</i>
Espace collaboratif Climat énergie (hébergement du réseau girondin contre la précarité énergétique)	<i>DGSD-MA21-PCE 4.7</i>
Création d'instruments partagés d'évaluation	<i>DGAC-DCC 1.1</i>

CO2. Mettre en cohérence les politiques d'aménagement avec l'objectif 1er de cohésion sociale et territoriale : transport, habitat...

Enjeux d'avenir des territoires girondins	<i>DGAD-DTEC 1.1.</i>
Etablissement Public Foncier Local (EPFL)	<i>DGAD-DAT 1.1.1</i>
Organisation durable du réseau en partenariat avec les transporteurs	<i>DGAT-DTT 1.2</i>
Développement des pôles d'échanges multimodaux	<i>DGAT-DTT 1.3</i>
Développer l'offre Modalis	<i>DGAT-DTT 1.4</i>
Mise en œuvre le livre blanc des transports girondins	<i>DGAT-DTT 1.1</i>
Coordination entre l'organisation des déplacements et l'urbanisme	<i>DGAD-DDT 2.3</i>
Articulation des dispositifs CAB et revitalisation de centres villes	<i>DGAD-DDT 2.1</i>
Mobiliser le FSL et les partenaires sur les économies et inégalités écologiques	<i>DGAD-DDT 1.2</i>
Améliorer les performances énergétiques du parc locatif au travers de sa réhabilitation	<i>DGAD-DDT 1.1</i>
Amélioration énergétique du parc locatif privé et lutte contre l'habitat indigne	<i>DGAD-DDT 1.3</i>
Groupe de travail Aménagement Durable du Conseil Département des Agenda 21 locaux	<i>DGSD-MA21 2.5</i>
Accompagner la gestion durable des zones d'activités	<i>DGAD-D2E 3.1</i>
Schéma Départemental des Services Numériques	<i>DGAD-DAT 3.1</i>
Suppression des obstacles latéraux sur les routes	<i>DGAT-DI 4.6</i>
Favoriser le retour à l'emploi des parents bénéficiaires de minima sociaux en facilitant l'accueil des enfants dans les établissements et services d'accueil, ainsi qu'à domicile sur des horaires atypiques	<i>DGAS-DAS 2.1.2</i>

Mobiliser les territoires les moins bien pourvus en place d'accueil du jeune enfant dans la mise en œuvre du Schéma Départemental de l'Accueil du Jeune Enfant	DGAS-DAS 2.1.1
--	----------------

CO3. Développer l'accessibilité et lutter contre les discriminations par les critères sociaux de la DD conditionnalité (aides, contractualisations, conventions...)

Refonte et publication du Règlement d'Intervention	DGAC-DCC 1.2
Préparer les professionnels du tourisme au diagnostic accessibilité	DGAC-DET-ST 4.1
Encourager l'émergence d'une responsabilité sociétale des entreprises	DGAD-D2E 1.7
Favoriser les hébergements sociaux sur les territoires fortement touristiques	DGAC-DET-ST- 4.3
Promouvoir le Référentiel "Bâtiment durable" sur le territoire (après test en interne)	DGAD-DTEC 2.3
Introduction d'un critère de lutte contre les discriminations dans le règlement d'intervention sport et vie associative	DGAJ-DSA 2.1
Evaluation des contrats d'objectifs avec les Fédérations et comités sportifs, handisports et sports adaptés	DGAJ-DSA 2.2
Etude sur des critères pour le soutien aux manifestations d'envergure, notamment les championnats départementaux	DGAJ-DSA 2.3
Soutien des manifestations responsables	DGAJ-DSA 2.4
Intégration de critères de DD pour la construction d'équipements sportifs (collèges, communes)	DGAJ-DSA 2.5
Introduire les critères de développement durable dans les restructurations immobilières des maison d'enfants à caractère social	DGAS-DEF 3.3

CO4. Mobiliser les acteurs girondins dans la mise en place des plans et schémas départementaux

Réécrire le Plan Départemental de l'insertion dans la logique du développement durable	DGAS-DPLE 1.2
Mobiliser les territoires dans la mise en oeuvre du Plan départemental accueil des jeunes enfants	DGAS-DAS 2.1.
Plan départemental pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes	DGAJ-DJEC 2.4
Plan Départemental d'aménagement et de développement durable : Enjeux d'avenir des territoires girondins	DGAD-DTEC 1.1

CO5. Renforcer la proximité par la territorialisation des services sociaux

Projet immobilier Solidarité 2010 en concertation avec les agents et les usagers	DGAS-DAGMS 1.2
Articulation du projet d'Accueil Solidarité 2010 avec le projet d'accueil Ad'Hoc du CG	DGAS-DAGMS 1.3
Territorialisation des techniciens de l'intervention sociale et familiale, des Assistants d'Éducation, du service départemental d'accueil familial	DGAS-DEF 4.1
Approfondir les liens entre établissements sociaux et partenaires médico-sociaux et sanitaires (en lien avec l'Agence Régionale de la Santé)	DGAS-DEF 3.2
Développement des pratiques d'empowerment (capacitation) et des logiques de développement social dans les pratiques des travailleurs sociaux (repenser le travail social)	DGAS-DATDS 3.2

Questions du Référentiel national d'évaluation des Agenda 21 locaux

2. Le projet territorial vise-t-il à renforcer le lien social entre les habitants ?

Existence d'un plan de développement des espaces publics favorisant le sentiment du « vivre ensemble » (mobilier urbain accueillant, présence de l'eau et du végétal, mixité des fonctions circulation / détente/ restauration/ habitation...)

Existence d'une mobilisation collective pour l'élaboration et la mise en oeuvre du plan d'actions en faveur du lien social

Mise en œuvre par la collectivité de moyens pour :

- Développer des espaces privés et publics de convivialité
- Permettre la prise en charge par les habitants de leur quartier
- Développer la vie associative
- Renforcer les liens et les dialogues intergénérationnels
- Accueillir les nouveaux arrivants
- Développer la citoyenneté

Existence de dispositifs renforçant la capacité des habitants et acteurs à agir et dialoguer

CO6. Soutenir les actions mettant en œuvre l'intergénération

Poursuite de l'expérimentation de maintien à domicile des personnes âgées et personnes handicapées sur le quartier du Grand-Parc (BDX)	DGAS-DPAH 2.2
Lutte contre l'isolement des personnes âgées (logement solidaire)	DGAS-DPAH 2.1
Appel à projet pour des actions associatives intergénérationnelles	DGAJ-DSA 3.3

CO7. Soutenir la fonction parentale

Poursuite des aides financières aux associations (cf étude cabinet Deloitte)	DGAS-DEF 2.1
Accompagnement des familles par les techniciens de l'intervention sociale et familiale dans une perspective d'Agenda 21 familiaux / d'acquisition de compétences DD	DGAS-DEF 2.2
Favoriser le retour à l'emploi des parents bénéficiaires de minima sociaux en facilitant l'accueil des enfants dans les établissements et services d'accueil, ainsi qu'à domicile sur des horaires atypiques	DGAS-DAS 2.1.2
Mobiliser les territoires les moins bien pourvus en place d'accueil du jeune enfant dans la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Accueil du Jeune Enfant	DGAS-DAS 2.1.1
Envoi exhaustif des "avis de mise à disposition" des personnels PMI aux femmes enceintes et aux nouveaux parents	

	DGAS-DAS 1.4
Participer à la mise en œuvre des réseaux périnataux de proximité (réseaux PMI-ville-Hôpitaux)	DGAS-DAS 1.10
CO8. Développer la capacitation¹ des jeunes girondins	
Poursuite des Appels à projet dans les collèges	DGAJ-DJEC 1.1
Accompagnement à la scolarité	DGAJ-DJEC 1.4
Animation du CGJ	DGAJ-DJEC 1.5
Développer l'Espace thématique jeunesse	DGAJ-DJEC 2.1
Mise en oeuvre du schéma départemental de la jeunesse	DGAJ-DJEC 2.2
Inscription d'un volet jeunesse dans les contrats de territoire (accompagnement à la scolarité, accueil de jeunes, sport vacances, itinéraires culturel, projet environnement...)	DGAJ-DJEC 2.3
Aide au 1er pas associatif pour les jeunes	DGAJ-DSA 3.2
Offrir un temps collectif interactif d'information sur les questions relatives à la vie affective et sexuelle à toute une classe d'âge (classe de 3ème) - Mise en œuvre de la charte de qualité des actions collectives sur l'éducation pour la vie affective et sexuelle au titre de la politique de planification	DGAS-DAS 1.1
CO9. Développer la capacitation des publics en situation d'exclusion	
Poursuite des parcours de découverte culturelle	DGAS-DATDS 2.1
Les programmes locaux de citoyenneté comme outil d'équité territoriale et de justice sociale	DGAS-DATDS 3.1
Développement des pratiques d'empowerment (capacitation) et des logiques de développement social dans les pratiques des travailleurs sociaux (repenser le travail social)	DGAS-DATDS 3.2
Développer l'auto-production (jardinage, par exemple)	DGAS-DATDS 2.2
Etudier la mise en œuvre de prêts pour l'auto-réhabilitation	DGAF-DFI 2.1
Consultation des usagers : suivi de l'action de la MDSI de Bx Centre	DGAS-DATDS 1.1
Cycle d'ateliers DD avec la fédération des centres sociaux	DGSD-MA21 3.5
Mobiliser le FSL et les partenaires sur les économies et inégalités écologiques	DGAD-DDT 1.2
Améliorer les performances énergétiques du parc locatif au travers de sa réhabilitation	DGAD-DDT 1.1
Amélioration énergétique du parc locatif privé et lutte contre l'habitat indigne	DGAD-DDT 1.3
CO10 (ex CO9 bis) . Permettre l'accès à la citoyenneté numérique	
SAPIENS 3 ("Susciter l'Accès et le Partage de l'Information Et des Nouveaux Savoirs")	DGAC-DCC 2.2
Développement des activités culturelles et des TIC en Résidence pour Personnes âgées et EHPAD	DGAS-DPAH 1.3
Schéma Départemental des Services Numériques	DGAD-DAT 3.1
Développement de la e.concertation et d'outils permettant la participation des girondins	DGAC-DirCom 2.4
Développement de la consultation numérique	DGAC-Arch 1.3
Développer l'Espace thématique jeunesse	DGAJ-DJEC 2.1
Urbanisation du système d'information	DGAF-DSI 5.1
Développement de l'e.administration (formulaire en ligne, espace collaboratif, suivi des instructions...)	DGAJ-DJEC 3.1
Evolution et mise à jour du Portail social sur les interventions, prestations et services	DGAS-DAGMS 1.1
CO11. Développer la participation citoyenne (ex CO10)	
Conseils locaux de citoyenneté : suivi de leur mise en œuvre sur les territoires	DGAS-DATDS 1.2
Participation - Guide interne de la participation	DGSD-MA21 1.1
Groupe de travail participation et concertation de tous les publics (CDA21)	DGSD-MA21 2.12
Promouvoir la citoyenneté associative par l'appui des centres sociaux	DGAS-DPLE 2.2
Réunions de concertation / voirie	DGAT-DI 4.4
Elaboration d'une politique de communication / voirie	DGAT-DI 4.5
Envoi exhaustif des "avis de mise à disposition" des personnels PMI aux femmes enceintes et aux nouveaux parents	DGAS-DAS 1.4
Poursuivre la mobilisation des professionnels autour du guide des bonnes pratiques (droits des patients) et des valeurs	DGAS-DAS 1.7
Construction d'une méthodologie d'enquête pour évaluer l'impact des actions mises en place au titre de la PMI et la satisfaction des usagers	DGAS-DAS 1.5
Consultation des usagers : suivi de l'action de la MDSI de Bx Centre	DGAS-DATDS 1.1
CO12. Développer des espaces de lien social - Domaines Départementaux Gérard Lagors à Hostens et Blasimon : laboratoire départemental DD(ex CO11)	

¹ Capacitation = Etre capable de comprendre les nouveaux enjeux du monde et d'agir dans le monde tel qu'il est. Notion sociologique, c'est la Traduction francophone de la notion d'empowerment qui sous-entend l'acquisition et l'utilisation d'outils et de connaissances, la prise de conscience de sa valeur et la capacité de changer les choses, le tout en passant par l'action concrète et conduisant ultimement à l'exercice d'une influence significative sur son environnement et sa condition.

Accueil de groupes de jeunes socialement défavorisés (chantiers d'insertion, séjours familles avec les MDSI...)	DGAJ-DRT 3.2 / DGAC-DET-ST
Gratuité d'accès au Domaine et tarifications basses des séjours favorisant la mixité des publics	DGAJ-DRT 3.3
Renforcement du lien social par l'organisation d'événements festifs, sportifs... (bal gascon, festival du conte, Cap Hostens...)	DGAJ-DRT 3.4
Accessibilité et encadrement renforcés pour l'accueil de personnes handicapées physiques ou moteur (matériel pour baignade, séjours adaptés...)	DGAJ-DRT 3.5
Garantir une plus grande accessibilité du domaine de Blasimon	DGAC-DET-ST 4.4
Questions du Référentiel national d'évaluation des Agenda 21 locaux	
3. Le projet territorial s'est-il fixé des objectifs en termes de diminution des inégalités ?	
Existence d'un système d'observation des inégalités (observation des inégalités sociales et professionnelles, des inégalités territoriales sur le territoire, de la parité homme femmes dans les actions portées ou soutenues,...)	
Existence de programmes, d'actions ou d'interventions en faveur de la non-discrimination	
Existence d'un engagement formalisé en faveur de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et de leur meilleure intégration (charte « ville-handicap », ou engagement similaire...)	
Existence d'une politique volontariste et partagée pour l'intégration des minorités (gens du voyage, sans domicile fixe, étrangers,...)	
4. Le projet territorial intègre-t-il une stratégie volontariste en termes de lutte contre les grandes précarités ?	
Existence d'une stratégie organisée de lutte contre les grandes précarités intégrant :	
- le retour à l'emploi pérenne et durable	
- la disparition des logements insalubres	
- la réponse aux situations d'urgence	
- la santé des populations les plus précaires	
- l'exercice des droits fondamentaux	
- l'exercice de la citoyenneté pour les personnes en difficulté	
- la perte d'autonomie	
CO13. Instaurer un principe de précaution sociale dans les politiques départementales (ex CO12)	
Observatoire girondin pauvreté précarité	DGSD-MPP 1.1
CO14. Connaître pour agir (ex CO13)	
Observatoire territorial : Géopanorama de la Gironde (Enjeux d'avenir des territoires girondins)	DGAD-DTEC 1.4
Observatoire du foncier	DGAD-DAT 1.1
Installation de l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance	DGAS-DEF 1.1
CO15. Lutter contre les inégalités sociales et écologiques² (ex CO14)	
Les finances solidaires	DGAS-DPLE 1.3
Promotion des épiceries sociales et solidaires pour favoriser d'autres modes de consommation et les circuits courts	DGAS-DPLE 2.1
Soutien du réseau précarité énergétique	DGSD-MA21-PCE 4.4
Intégration dans nos règles d'accès aux 1/2 pensions des principes d'équité par un traitement social des familles défavorisées.	DGAJ-DiColl 3.1
Mobiliser le FSL et les partenaires sur les économies et inégalités écologiques	DGAD-DDT 1.2
Améliorer les performances énergétiques du parc locatif au travers de sa réhabilitation	DGAD-DDT 1.1
Amélioration énergétique du parc locatif privé et lutte contre l'habitat indigne	DGAD-DDT 1.3
CO16 Insertion de personnes en difficultés par l'activité économique (ex CO15)	
Accompagnement des maîtres d'ouvrage au recours aux clauses d'insertion dans les marchés publics	DGAS-DPLE 1.1
Réécrire le Plan Départemental de l'insertion dans la logique du développement durable	DGAS-DPLE 1.2
Introduction de clauses sociales dans les marchés publics	DGAT-DI 4.1
Marché d'insertion des publics en difficultés (RSA, jeunes issus des ZUS, travailleurs handicapés...)	DGAT-DI 4.2
Accompagner les initiatives solidaires : nouvelles formes d'organisation du travail	DGAD-D2E 1.2
Révéler les projets en sommeil dans les TPE et PME girondines	DGAD-D2E 1.8
CO17. Introduire des critères sociaux dans les aides, contrats, conventions du Département (ex CO16)	
Harmonisation et simplification des aides aux communes et aux structures intercommunales/ Mise en œuvre d'un coefficient de solidarité départemental.	DGAD-DDT 2.2
Introduction d'un critère de lutte contre les discriminations dans le règlement d'intervention sport et vie associative	DGAJ-DSA 2.1
CO18. Lutter contre les discriminations liées aux handicaps (ex CO17)	
Appel à projet pour des actions associatives intergénérationnelles	DGAJ-DSA 3.3
Mise en place du Pôle Ressources "habitat accessible en Gironde"	DGAS-DPAH 1.1

² Emerge actuellement la question des « inégalités écologiques » touchant les territoires, les populations, les quartiers. Cette notion fait depuis quelque temps l'objet de travaux de recherches (colloque en 2008). La définition suivante a été proposée : les inégalités écologiques se caractérisent par un « cumul des inégalités face à l'accès à la qualité du cadre de vie et des inégalités dans l'exposition aux nuisances engendrées par l'exposition urbaine et aux risques, industriels et naturels ». (source : ETD)

Jumelage entre structures pour personnes handicapées et structures culturelles	DGAS-DPAH 1.2
Aide à la pérennisation des emplois des comités handisports et sports adaptés	DGAJ-DSA 1.3
Intégration en milieu ordinaire des jeunes enfants porteurs de maladie chronique ou de handicap	DGAS-DAS 1.3
CO19. Lutter contre l'isolement des personnes âgées (ex CO18)	
Lutte contre l'isolement des personnes âgées	DGAS-DPAH 2.1
Développement des activités culturelles et des TIC en Résidence pour Personnes âgées et EHPAD	DGAS-DPAH 1.3
CO20. Favoriser l'accès à la culture pour tous (ex CO19)	
Poursuite des parcours de découverte culturelle	DGAS-DATDS 2.1
SAPIENS 3 ("Susciter l'Accès et le Partage de l'Information Et des Nouveaux Savoirs")	DGAC-DCC 2.2
Mise en œuvre du volet culture du schéma départemental du Handicap	DGAC-DCC 2.1
CO21. Améliorer la qualité et l'accessibilité aux services publics (ex CO20)	
Optimisation de l'accessibilité du réseau	DGAT-DTT 2.2
Adaptation de la tarification du réseau Trans Gironde aux besoins	DGAT-DTT 1.5
Mise en place du système d'information voyageurs	DGAT-DTT 2.1
Evaluation de la satisfaction des usagers	DGAT-DTT 2.4
Intégration dans nos règles d'accès aux 1/2 pensions des principes d'équité par un traitement social des familles défavorisées.	DGAJ-DiColl 3.1
Elaborer et faire vivre le diagnostic des équipements et services sur les territoires girondins	DGAD-DTEC 1.1
Réalisation de diagnostics spatio-temporels (transports, collèges, MDSI)	DGSD-MEP 1.1
Favoriser le retour à l'emploi des parents bénéficiaires de minima sociaux en facilitant l'accueil des enfants dans les établissements et services d'accueil, ainsi qu'à domicile sur des horaires atypiques	DGAS-DAS 2.1.2
Mobiliser les territoires les moins bien pourvus en place d'accueil du jeune enfant dans la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Accueil du Jeune Enfant	DGAS-DAS 2.1.1
CO22. Promouvoir un tourisme responsable, facteur de développement social et culturel (ex CO21)	
Informier des dispositifs d'aide aux départs en vacances et des hébergements sociaux existants	DGAC-DET-ST 4.2
Préparer les professionnels du tourisme au diagnostic accessibilité	DGAC-DET-ST 4.1
Favoriser les hébergements sociaux sur les territoires fortement touristiques	DGAC-DET-ST- 4.3
Questions du Référentiel national d'évaluation des Agenda 21 locaux	
5. La stratégie territoriale intègre-t-elle une ambition en termes de coopération entre territoires au service du développement durable ?	
Participation à un réseau de solidarités entre territoires en matière de développement durable	
Existence d'une ou plusieurs coopérations ayant abouti à des projets concrets :	
avec un pays en développement ou émergent	
avec un autre territoire développé (France, étranger)	
Pour les territoires regroupant plusieurs communes :	
Existence d'une TPU	
Existence d'une dynamique de réseaux intra-territoriaux sur les enjeux prioritaires de développement durable	
Prise en compte du potentiel fiscal dans le financement des projets	
CO23. Renforcer la solidarité entre territoires girondins en introduisant un coefficient de solidarité dans les aides aux collectivités (ex CO22)	
Harmonisation et simplification des aides aux communes et aux structures intercommunales/ Mise en œuvre d'un coefficient de solidarité départemental.	DGAD-DDT 2.2
Mettre en place des indicateurs de mesure de la performance	DGAD-DTEC 2.4
Amélioration continue : évolution de la DD conditionnalité (fiche verte).	DGSD-MA21 1.8
Développer et mettre en œuvre un dispositif visant la conditionnalité des projets des territoires	DGAD-DTEC 2.1
Elaborer une grille d'analyse DD des projets de territoires	DGAD-DTEC 2.2
CO24. Participer à des réseaux d'acteurs territoriaux de DD (ex CO23)	
Echanges d'expériences en Région et en inter-Région	DGSD-MA21 3.10
Echanges d'expériences, valorisation, capitalisation et contributions dans les réseaux nationaux	DGSD-MA21 3.11
CO25. Développer les projets de coopérations territoriales avec les territoires girondins porteurs de projets sur la solidarité et le DD (ex CO24)	
Enjeux d'avenir des territoires girondins	DGAD-DTEC 1.1
Livre vert de la cohésion territoriale	DGAD-DTEC 1.2
Organisation de la concertation / convention de coopération interinstitutionnelle	DGAD-DTEC 1.3

CO26. Développer les projets de coopération décentralisée centrés sur la solidarité et le DD (ex CO25)

Echanges de fonctionnaires	MCD 1.1
Formations professionnelles	MCD 1.2
Echanges de jeunes collégiens	MCD 1.3
Accompagnement des projets à vocation internationale des associations girondines	MCD 2.1
Organisation du Concours Citoyenneté Européenne avec l'Association France-Libertés Gironde	MCD 2.2
Solidarité avec Haïti	MCD 3.1

CO27. Animer une dynamique girondine de réseau sur le développement durable ((ex CO26)

Organisation d'un atelier du CDA21 /mois	DGSD-MA21 2.1
Alimentation et coordination de l'espace collaboratif + optimisation de son usage	DGSD-MA21 2.2
Suivi de l'appel à projets Agenda 21 locaux 2009-2011	DGSD-MA21 2.3
Coordination de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de Réseau	DGSD-MA21 2.4
Coordination des Agenda 21 scolaires	DGSD-MA21 3.4
Cycle d'ateliers DD avec la fédération des centres sociaux	DGSD-MA21 3.5
4 Clubs DD des élus girondins par an	DGSD-MA21 3.7
Organisation des échanges d'expériences en Gironde et capitalisation	DGSD-MA21 3.8
Géoréférencement des réalisations exemplaires des acteurs girondins	DGSD-MA21 3.9
Coopération des PCE sur le territoire girondin	DGSD-MA21-PCE 4.3
Soutien du réseau précarité énergétique	DGSD-MA21-PCE 4.4

Questions du Référentiel national d'évaluation des Agenda 21 locaux**6. La collectivité est-elle exemplaire dans ses pratiques internes ?**

Existence d'objectifs chiffrés de cohésion sociale (handicap, parité, non discrimination, ..) dans la politique de gestion des ressources humaines

CO28. Etre exemplaire sur l'intégration de la clause sociale et des marchés d'insertion dans la commande publique départementale (ex CO27)

Augmenter la part de fournitures socio et éco-responsables et consommer mieux	DGAF-DASJ 1.1
Suivi du niveau d'exigence des fournitures éco et socio-responsables	DGAF-DASJ 1.2
Introduction de clauses sociales dans les marchés publics	DGAT-DI 4.1
Marché d'insertion des publics en difficultés (RSA, jeunes issus des ZUS, travailleurs handicapés...)	DGAT-DI 4.2
Élaboration concertée d'un référentiel « Bâtiment durable » incluant la clause sociale, la santé environnementale et le confort d'usage	DGAT-DA 1.1

CO29. Intégrer la politique des ressources humaines dans le volet social du DD(ex CO28)

Intégrer la diversité et assurer un équilibre harmonieux hommes/femmes sur l'occupation des postes	DGSD-DRH 3.2
Résorption de l'emploi précaire	DGSD-DRH 3.3
Développement nos actions en faveur des agents handicapés : passer notre taux de 2.43% à 4% en 2012	DGSD-DRH 3.1

CO30. Promouvoir la gratuité sur les activités de loisirs et les activités culturelles soutenues ou mises en œuvre par le Département (ex CO29)

Accueil de groupes en pleine nature avec pratiques d'activités sportives adaptées aux besoins exprimés.	DGAJ-DRT 3.1
Renforcement du lien social par l'organisation d'événements festifs, sportifs... (bal gascon, festival du conte, Cap Hostens...)	DGAJ-DRT 3.4
Accueil de groupes de jeunes socialement défavorisés (chantiers d'insertion, séjours familles avec les MDSI...)	DGAJ-DRT 3.2
Accessibilité et encadrement renforcés pour l'accueil de personnes handicapées physiques ou moteur (matériel pour baignade, séjours adaptés...)	DGAJ-DRT 3.5
Gratuité d'accès au Domaine Gérard LAGORS et tarifications basses des séjours favorisant la mixité des publics	DGAJ-DRT 3.3

CO31. Exonérer ou réduire les tarifs de toutes les activités et de tous services payants pour les publics en difficulté(ex CO30)

Développer les tarifications adaptées pour Modalis (-90 % pour les publics en insertion)	DGAT-DTT 1.4
Adaptation de la tarification du réseau Trans Gironde aux besoins	DGAT-DTT 1.5
Intégration des cibles de développement durable dans la restauration des collégiens avec politique tarifaire pour les élèves défavorisés	DGAJ-DC 3.2

L'Acte 2 de l'Agenda 21 de la Gironde au regard du Référentiel national

ANNEXE 2- Finalité EPANOUISSEMENT

Le tableau suivant présente l'ensemble des actions des Agenda 21 de direction permettant de répondre aux questions évaluatives du référentiel national relatives à la finalité « **Epanouissement de tous les êtres humains** ».

Après un rappel de la question posée dans le référentiel national d'évaluation, les actions prévues au sein de l'ensemble des Directions du Conseil général sont présentées au regard de leurs objectifs respectifs. Ces objectifs ont été validés lors des ateliers de janvier pour la période 2010-2012. Les codes action identifiés en italique permettent d'identifier les directions porteuses de l'action inscrite à l'Acte 2 de l'Agenda 21. Les objectifs qui seront particulièrement travaillés, notamment en terme d'indicateurs de résultats en 2010, sont surlignés (résultat du travail des ateliers de janvier).

Une action peut contribuer à répondre à une ou plusieurs questions et à l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs. Une même action peut donc être répétée au sein du tableau suivant.

Questions du Référentiel national d'évaluation des Agenda 21 locaux	
1. Le projet territorial permet-il la préparation de conditions de vie durable pour tous à long terme ? (mobilité durable, logement durable, mixité fonctionnelle, alimentation saine et durable, activités physiques « en plein air », santé environnementale, sécurité et tranquillité des personnes, participation et citoyenneté...)	
Existence d'une stratégie à long terme de développement et de rénovation de l'habitat pour offrir aux habitants des conditions de vie durable Existence d'objectifs chiffrés en matière de logement social privé et public, mobilité, sécurité, santé environnementale	
Existence d'outils de connaissance de l'exposition de la population aux nuisances: bruit, ondes électromagnétiques (antennes GSM, wi-fi...), liées au sol: naturelles (radon/arsenic, pollen) ou artificielles (radioactivité, dioxine, pyralène)	
Existence d'outils pour le développement d'une culture du risque à la mesure de l'exposition du territoire aux risques naturels et technologiques (inondations, souterrains, industriels)	
Mise en cohérence des documents de planification (SCOT, PLU, PDU, PLH, ..) et du projet du territoire avec les objectifs chiffrés de la collectivité en matière de construction, logement social, mobilité, exposition aux risques, exposition aux nuisances)	
Existence sur le territoire d'outils de prévention de la délinquance (ex : Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD))	
Existence d'actions de sensibilisation à la santé dans l'habitat	
Ep1. Prendre en compte la santé environnementale en Gironde	
Sensibilisation des personnels oeuvrant auprès des personnes âgées et des personnes handicapées à la santé environnementale	<i>DGAS-DPAH 3.1</i>
Accompagnement ingénierie départementale de Expérimentation à la "La ferme des côteaux" à Verdélais: sensibilisation des personnels et usagers du complexe à la santé environnementale	<i>Annexe A21 DGAS-DPAH 3.2 (MO Ferme des côteaux)</i>
Suivi et accompagnement des "diagnostics santé environnementaux" dans les collèges	<i>DGAJ-DRT 1.2</i>
CDA21 – Groupe de travail Santé Environnementale	<i>DGSD-MA21 2.9</i>
Formation des 800 agents d'entretien des collèges et des équipes de Direction au nettoyage écologique et à la gestion raisonnée	<i>DGAJ-DiColl 2.1</i>
Ep2. Développer les pratiques sportives pleine nature avec un objectif santé	
Mise en place d'actions de communication et d'échanges avec le Comité départemental CDOS	<i>DGAJ-DSA 1.2</i>
Développement du Plan départemental du vélo	<i>DGAJ-DSA 4.3</i>
Structuration et mise en place de la Commission départementale des espaces sites et itinéraires (CDESI)	<i>DGAJ-DSA 4.1</i>
Lancement du plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) et inscription des sites de pratiques	<i>DGAJ-DSA 4.2</i>
Actualisation du Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée dans le cadre du PDESI	<i>DGAJ-DSA 4.4 DGAC-DET-PVENT 1.6</i>
Mise en place d'actions de communication et d'échanges avec le Comité départemental des Offices Municipaux des Sports	<i>DGAJ-DSA 1.1</i>
Engagement du département labellisé Programme National Nutrition Santé	<i>DGAS-DAS 1.2</i>
Ep3. Favoriser l'accès et le maintien de tous dans des conditions de logement décentes	
Poursuite de l'expérimentation de maintien à domicile des personnes âgées et personnes handicapées sur le quartier du Grand-Parc (Bordeaux)	<i>DGAS-DPAH 2.2</i>
Améliorer les performances énergétiques du parc locatif au travers de sa réhabilitation	<i>DGAD-DDT 1.1</i>
Amélioration énergétique du parc locatif privé et lutte contre l'habitat indigne	<i>DGAD-DDT 1.3</i>
Lutte contre l'isolement des personnes âgées (logement solidaire)	<i>DGAS-DPAH 2.1</i>

Ep4. Permettre l'aménagement durable pour favoriser la mixité fonctionnelle et améliorer la gestion de l'espace girondin

CDA21 – Groupe de travail Aménagement Durable	DGSD-MA21 2.5
Coordination entre l'organisation des déplacements et l'urbanisme	DGAD-DDT 2.3
Plan départemental d'aménagement et de développement durable : enjeux d'avenir des territoires girondins	DGAD-DTEC 1.1
Etablissement Public Foncier Local (EPFL)	DGAD-DAT 1.1
Protéger les espaces périurbains sous tension en s'appuyant sur les "Périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains" (PPEANP)	DGAD-DAT 1.1
Déployer le Référentiel « Bâtiment durable » sur le territoire (après expérimentation en interne)	DGAD-DTEC 2.3

Ep5. Aménager les conditions d'une mobilité durable

Mise en œuvre le livre blanc des transport girondins	DGAT-DTT 1.1
Plan Départemental Déplacement à Vélo	DGAT-DI 6.1
Organisation durable du réseau en partenariat avec les transporteurs	DGAT-DTT 1.2
Développement des pôles d'échanges multimodaux	DGAT-DTT 1.3

Ep6. Sécuriser les déplacements et améliorer le confort d'usage

Mise en place de dispositifs de protection sonore avec insertion paysagère	DGAT-DI 3.1
Essais de revêtements routiers adaptés en zone habitée	DGAT-DI 3.2
Suppression des obstacles latéraux	DGAT-DI 4.6
Traitement des points noirs routiers	DGAT-DI 4.7
Amélioration et homogénéisation du patrouillage sur le réseau routier	DGAT-DI 4.8

Ep7. Favoriser les pratiques de restauration saine et durable accessible à tous

Engagement du département labellisé Programme National Nutrition Santé	DGAS-DAS 1.2
CDA21 – Groupe de travail Restauration collective	DGSD-MA21 2.7
Intégration des cibles DD dans la restauration des collégiens	DGAJ-DiColl 3.2

Questions du Référentiel national d'évaluation des Agenda 21 locaux

2. Le projet territorial permet-il une amélioration de la qualité de vie, vers un mode de vie durable, perceptible par les habitants ?

Existence de dispositifs permettant de suivre l'appréciation par les habitants de leur qualité de vie (enquête, groupes de paroles, ..)

Existence d'une stratégie visant la satisfaction des besoins essentiels pour tous, notamment l'éducation, l'accès à l'emploi, le logement, la santé, la culture et les loisirs.

Existence d'objectifs quantifiés dans le projet territorial en termes d'accessibilité aux services publics, aux transports, aux infrastructures TIC, aux services de santé...

Ep8. Développer l'information, la consultation et la concertation des usagers

Observatoire partagé des paysages = "Votre paysage dans l'objectif" : enquête sociologique auprès de tous les girondins (en partenariat avec le laboratoire de recherche de la faculté de sociologie de Bx (analyse des représentations sociales des paysages à travers une contribution photo et un questionnaire d'enquête)	DGAC-DET-SEN 2.1
Construction d'une méthodologie d'enquête pour évaluer l'impact des actions mises en place au titre de la PMI et la satisfaction des usagers	DGAS-DAS 1.5
Consultation des usagers : suivi de l'action de la MDSI de Bx Centre	DGAS-DATDS 1.1
Evaluation de la satisfaction des usagers	DGAT-DTT 2.4
Création d'instruments partagés d'évaluation pour mutualiser les connaissances des acteurs culturels notamment du public	DGAC-DCC 1.1
Développement de supports d'information des usagers sur les travaux (site Internet, panneaux, ...)	DGAT-DI 4.3
Organisation de concertations sur les projets routiers	DGAT-DI 4.4
Elaboration d'une politique de communication / infrastructures	DGAT-DI 4.5
Envoi exhaustif des "avis de mise à disposition" des professionnels de PMI aux femmes enceintes et aux nouveaux parents	DGAS-DAS 1.4
Projet immobilier Solidarité 2010 en concertation avec les agents et les usagers	DGAS-DAGMS 1.2
Mise en place du système d'information voyageurs	DGAT-DTT 2.1
Elaboration et consultation du Livre blanc du Plan Climat Energie de la Gironde	DGSD-MA21-PCE 4.1

Ep9. Accompagner le développement des pratiques professionnelles de participation par la valorisation, la mutualisation et l'expérimentation vers des démarches de co-construction

Participation - Guide interne de la participation	DGSD-MA21 1.1
Participation - Accompagnement d'expérimentations en interne	DGSD-MA21 1.2
CDA21 – groupe de travail participation et concertation de tous les publics	DGSD-MA21 2.12

Ep10. Améliorer l'accessibilité aux services publics par le développement de l'e-administration

Développement de la e.concertation et d'outils permettant la participation des girondins	DGAC-DirCom 2.4
Développement de la consultation numérique	DGAC-Arch 1.2

Développer l'Espace thématique jeunesse	DGAJ-DJEC 2.1
Urbanisation du système d'information	DGAF-DSI 5.1
Développement de l'e.administration (formulaire en ligne, espace collaboratif, suivi des instructions...)	DGAJ-DJEC 3.1
Evolution et mise à jour du Portail social sur les interventions, prestations et services	DGAS-DAGMS 1.1
Ep11. Améliorer l'accessibilité aux services publics par la qualité de l'accueil, la proximité et la territorialisation des services départementaux	
Mise en place et suivi du projet sur la qualité de l'accueil "AD'HOC"	DGAC-DRP 2.1
Articulation du projet d'Accueil Solidarité 2010 avec le projet d'accueil Ad'Hoc du CG	DGAS-DAGMS 1.3
Territorialisation des techniciens de l'intervention sociale et familiale, des Assistants d'Éducation, du service départemental d'accueil familial	DGAS-DEF 4.1
Elaborer et faire vivre le diagnostic des équipements et services sur les territoires girondins	DGAD-DTEC 1.1
Mettre en œuvre le schéma départemental interinstitutionnel d'accueil du jeune enfant, en particulier : mobiliser les territoires	DGAS-DAS 1.4
Ep12. Développer la capacitation³ des jeunes girondins	
Animation du Conseil Général des Jeunes	DGAJ-DJEC 1.5
Poursuite des Appels à projet dans les collèges	DGAJ-DJEC 1.1
Mise en oeuvre du schéma départemental de la jeunesse	DGAJ-DJEC 2.2
Inscription d'un volet jeunesse dans les contrats de territoire (accompagnement à la scolarité, accueil de jeunes, sport vacances, itinéraires culturel, projet environnement...)	DGAJ-DJEC 2.3
Aide au lers pas associatifs pour les jeunes	DGAJ-DSA 3.2
Observatoire partagé des paysages : création d'un "parcours paysage" en cours de réflexion avec la DJEC destiné aux enseignants des collèges sur la thématique du paysage	DGAC-DET-SEN 2.1
Offrir un temps collectif interactif d'information sur les questions relatives à la vie affective et sexuelle à toute une classe d'âge (classe de 3ème) - Mise en œuvre de la charte de qualité des actions collectives sur l'éducation pour la vie affective et sexuelle au titre de la politique de planification	DGAS-DAS 1.1
Ep13. Accompagner un égal accès aux parcours scolaires	
Accompagnement à la scolarité	DGAJ-DJEC 1.4
Intégration en milieu ordinaire des jeunes enfants porteurs de maladie chronique ou de handicap	DGAS-DAS 1.3
Ep14. Sensibiliser à la maîtrise de l'énergie pour permettre un confort de vie accessible à tous	
Sensibilisation des particuliers et des collectivités à la maîtrise de l'énergie : soutien des Espaces Info Energie et de l'Agence Locale de l'Energie	DGAC-DET-SEN 4.2.
Ep15. Promouvoir les droits, la citoyenneté culturelle et l'accès aux loisirs pour tous	
Mise en œuvre du volet culture du schéma départemental du Handicap	DGAC-DCC 2.1
SAPIENS 3 ("Susciter l'Accès et le Partage de l'Information Et des Nouveaux Savoirs")	DGAC-DCC 2.2
Poursuite des parcours de découverte culturelle	DGAS-DATDS 2.1
Accueil de groupes en pleine nature avec pratiques d'activités sportives adaptées aux besoins exprimés.	DGAJ-DRT 3.1
Informers des dispositifs d'aide aux départs en vacances et des hébergements sociaux existants	DGAC-DET-ST 4.2
Ep16. Favoriser et participer aux échanges et réseaux de santé publique pour améliorer l'accès aux soins pour une meilleure santé des girondins	
Engagement du département labellisé Programme National Nutrition Santé	DGAS-DAS 1.2
Offrir un temps collectif interactif d'information sur les questions relatives à la vie affective et sexuelle à toute une classe d'âge (classe de 3ème) - Mise en œuvre de la charte de qualité des actions collectives sur l'éducation pour la vie affective et sexuelle au titre de la politique de planification	DGAS-DAS 1.1
Participer à la mise en œuvre des réseaux périnataux de proximité (réseaux PMI-ville-Hôpitaux)	DGAS-DAS 1.10
Poursuivre la démarche de réflexion et de partenariat sur la souffrance psychosociale et initier une réflexion co-construite "handicap-santé-travail"	DGAS-DAS 1.8
Ep17. Permettre l'accès à des modes de transport durable	
Développer l'offre Modalis	DGAT-DTT 1.4
Adaptation de la tarification du réseau Trans Gironde aux ressources	DGAT-DTT 1.5
Ep18. Développer l'emploi local et son accessibilité pour les personnes en difficultés	
Favoriser le retour à l'emploi des parents dans la mise en oeuvre du Plan départemental d'accueil du jeune enfant (PDAJE)	DGAS-DAS 2.2.
Programme de consolidation de l'emploi culturel	DGAC-DCC 3.1
Susciter des stratégies de développement économique solidaire auprès des CDC et Pays girondins à travers le marketing territorial	DGAD-D2E 1.3
Aide à la pérennisation des emplois des comités handisports et sports adaptés	DGAJ-DSA 1.3

³ Capacitation = Etre capable de comprendre les enjeux et d'agir dans le monde tel qu'il est. *En sciences sociales, la capacitation est la traduction francophone de la notion d' empowerment qui sous-entend l'acquisition et l'utilisation d'outils et de connaissances, la prise de conscience de sa valeur et la capacité de changer les choses, le tout en passant par l'action concrète et conduisant ultimement à l'exercice d'une influence significative sur son environnement et sa condition.*

Accompagner les initiatives solidaires : nouvelles formes d'organisation du travail	DGAD-D2E 1.2
Questions du Référentiel national d'évaluation des Agenda 21 locaux	
3. Le projet territorial intègre-t-il une stratégie en faveur de l'accès à la connaissance au service du développement durable ?	
Existence d'une politique d'éducation à l'environnement et au développement durable à l'échelle du territoire, avec les établissements scolaires	
Existence d'un plan d'actions pour la sensibilisation au développement durable des habitants	
Existence d'un espace Internet dédié au développement durable, sur le site de la collectivité	
Ep19. Améliorer la perception qu'ont les girondins des actions de DD du CG	
Communication sur les actions majeures de développement durable du CG	DGAC-DirCom 1.1
Ep20. Favoriser l'acquisition des responsabilités, l'accessibilité aux savoirs et aux compétences DD des jeunes	
Animation du Conseil Général des Jeunes (commission DD –DGSD-A21 3.13)	DGAJ-DJEC 1.5
Poursuite des Appels à projet dans les collèges	DGAJ-DJEC 1.1
Suivi et accompagnement des Agendas 21 des collèges (20 collèges)	DGAJ-DRT 1.1
Coordination des Agenda 21 scolaires	DGSD-MA21 3.4
Mettre en oeuvre une politique d'Education à l'Environnement et au Développement Durable EEDD (billets courant vert, clubs environnement...)	DGAC-DET-PVENT 4.3.
Vers une fête des collégiens responsable : application de la charte des manifestations responsables en Gironde	DGAJ-DRT 4.4
Education à l'environnement auprès du public jeune, apprentissage, éveil et sensibilisation sur domaine Gérard LAGORS	DGAJ-DRT 3.14
Observatoire partagé des paysages : création d'un "parcours paysage" en cours de réflexion avec la DJEC destiné aux enseignants des collèges sur la thématique du paysage	DGAC-DET-SEN 2.1
Ep21. Eduquer à l'écocitoyenneté et développer la sensibilisation de tous les girondins au développement durable	
Mise en œuvre du Plan départemental de prévention des déchets	DGAC-DET-SEN 4.2
Accompagnement des familles par les techniciens de l'intervention sociale et familiale dans une perspective d'Agenda 21 familiaux / d'acquisition de compétences DD	DGAS-DEF 2.2
Observatoire partagé des paysages : actions de valorisation de l'exposition virtuelle "Question paysage en Gironde" qui a été mise en ligne sur internet	DGAC-DE-SEN 2.1
Constitution d'une base de savoir sur l'environnement girondin	DGAC-Arch 1.2
Observatoire partagé des paysages : actualisation de l'atlas des paysages de la Gironde (outil réalisé en 1997) avec version interactive et mise en ligne sur internet en 2011	DGAC-DET-SEN 2.1
Ep22. Animer une dynamique girondine de réseau sur le développement durable et l'Education pour un DD pour tous	
CDA21- Groupe de travail Education pour un développement durable (EDD) en milieu scolaire	DGSD-MA21 2.10
CDA21 – Groupe de travail EDD pour tout au long de la vie	DGSD-MA21 2.11
Organisation d'un atelier du CDA21 /mois	DGSD-MA21 2.1
Cycle d'ateliers DD avec la fédération des centres sociaux	DGSD-MA21 3.5
Ep23. Valoriser et organiser la diffusion	
Géoréférencement des meilleures pratiques DD des acteurs girondins	DGSD-MA21 3.9
Organisation des échanges d'expériences en Gironde et capitalisation	DGSD-MA21 3.8
Trophées Agenda 21 (dont une catégorie interne)	DGSD-MA21 3.3
Une newsletter A21	DGSD-MA21 3.2
Questions du Référentiel national d'évaluation des Agenda 21 locaux	
4. Le projet territorial permet-il l'appropriation du patrimoine culturel local (langues, savoir-faire et culture locaux, patrimoine bâti, arts)	
Existence d'une dynamique collective pour la préservation et l'appropriation du patrimoine culturel local ?	
Existence d'outils de connaissance du patrimoine culturel local	
Existence d'une dynamique collective pour la préservation et l'appropriation du patrimoine culturel local ?	
Existence d'espaces, de lieux (physiques et virtuels) et de politiques permettant la pratique et la valorisation des cultures locales (langues, savoir-faire, histoire, patrimoine, arts) ?	
Existence d'engagements collectifs (ex : charte « héritage et patrimoine », intégration dans les documents d'urbanisme ou charte d'aménagement, ZPPAUP ...), et de dispositifs de soutien aux pratiques culturelles ?	
Ep24. Connaître pour préserver et mettre en valeur les paysages	
Création d'un observatoire partagé des paysages actualisation de l'atlas des paysages de la Gironde (outil réalisé en 1997) avec version interactive et mise en ligne sur internet en 2011	DGAC-DET-SEN 2.1
Ep25. Favoriser l'appropriation du patrimoine local par l'accès aux savoirs et la sensibilisation	
Constitution d'une base de savoirs sur l'environnement girondin	DGAC-Arch 1.2
Sensibilisation des girondins et des touristes au patrimoine local	DGAC-DET-ST 3.1

Ep26. Soutenir et valoriser le patrimoine, les cultures et les savoir-faire locaux

Encourager la qualification et la valorisation des produits locaux (tourisme)	DGAC-DET-ST 3.2
Promotion des langues et cultures régionales	DGAC-DET-DT 7.1
Programme de consolidation de l'emploi culturel	DGAC-DCC 3.1

Ep27. Préserver et gérer le capital paysager

Mise en œuvre d'une politique de gestion des ouvrages d'art et des chaussées	DGAT-DI 4.10
Lutte contre la publicité sauvage	DGAT-DI 2.13

Questions du Référentiel national d'évaluation des Agenda 21 locaux**5. La collectivité est-elle exemplaire dans ses pratiques internes ?**

Existence d'un diagnostic de santé environnementale et de santé mentale des agents (qualité de l'air intérieur, nuisances magnétiques, hygrométrie, ergonomie des conditions de travail...)

Existence d'un accord paritaire intégrant la politique de gestion des ressources humaines

Ep28. Anticiper les besoins RH

Mise en œuvre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC): fiche métier, fiche de poste, parcours professionnel	DGSD-DRH 1.3
Constitution une cartographie des métiers pour prévoir des aires de mobilité	DGSD-DRH 1.1
Repérage des métiers dits sensibles pour anticiper les évolutions des technologies, des métiers et de la structure et départs.	DGSD-DRH 1.2

Ep29. Associer les agents à l'amélioration de la sécurité, du confort et de la qualité de vie

Mesure de l'impact de l'ergonomie du poste de travail sur le bien être de l'agent	DGSD-DRH 5.3
Entretien écologique des locaux sociaux	DGAS-DAGMS 3.3
Formation des agents à l'entretien responsable des dépendances vertes	DGAT-DI 9.1
Développement d'une démarche de protection des agents qui participe à la protection de l'environnement (hygiène et sécurité)	DGSD-DRH 5.2
Élaboration concertée d'un référentiel "Bâtiment durable" incluant les critères de confort de vie des occupants	DGAT-DA 1.1
Relais des préoccupations des agents dans leur place, rôle et accompagnement dans l'évolution de leurs missions	DGAJ-DRT 2.4
Dynamique managériale et collective pour un mieux être (journée des agents)	DGAJ-DRT 2.3
Mesure de la satisfaction des occupants de la plateforme accueil maintenance	DGAT-DP 2.1
Formation des agents recrutés	DGAT-DI 3.3
Assermentation des agents	DGAT-DI 3.4
Habillement, Port des Equipements de Sécurité	DGAT-DI 3.5
Amélioration de la sécurité des véhicules d'intervention	DGAT-DI 3.6

Ep30. Améliorer la contribution des agents à la performance DD de la collectivité par la formation et la sensibilisation

Formation des 800 agents d'entretien des collègues et des équipes de Direction au nettoyage écologique et à la gestion raisonnée	DGAJ-DiColl 2.1
Elaboration un plan de formation découlant des besoins et de l'analyse des métiers dans une perspective d'amélioration continue au regard du DD	DGSD-DRH 2.3
5 défis pour réduire notre empreinte écologique	DGSD-DRH 2.1
Pédagogie, éducation et sensibilisation au DD à l'usage de tous les agents	DGSD-DRH 2.2
Valorisation et mobilisation internes (5 défis, matinales, planète 21)	DGSD-MA21 3.1

Ep31. Optimiser les moyens de déplacement des agents pour plus de fonctionnalité, de sécurité (et moins d'émission de GES) et développer les modes de travail collaboratifs à distance

Gestion du parc automobile pour une optimisation des moyens et des déplacements des agents	DGAS-DAGMS 2.2
Optimisation des moyens de déplacements professionnels	DGAT-DP 1.1
Favoriser le co-voiturage et les modes de déplacement doux pour les rencontres du CDA21	DGSD-MA21 5.3
Gestion du parc automobile pour une optimisation des moyens et des déplacements des agents	DGAS-DAGMS 2.2
Réduction et optimisation des déplacement des agents de la Direction	DGAJ-DSA 5.2
Animation plan de déplacement des agents	DGSD-DRH 6.1
Rationalisation des déplacements des agents de la direction : covoiturage et usage du tram privilégiés	DGAJ-DRT 4.1
Diffusion de la Multimédia conférence	DGAF-DSI 1.1.
Développer la visioconférence	DGAF-DSI 1.2.
Généralisation des téléconférences entre le niveau central et les Agences Girondines de l'Insertion	DGAS-DPLE 3.1
Développement du multimédia conférencing	DGAJ-DRT 2.1
Développement des dispositifs de communication dématérialisée	DGAC-DIRCOM 2.1
Réduction et optimisation des déplacements des agents de la Direction	DGAJ-DSA 5.2
Maillage territorial des services autour de pôles dans un objectif de proximité et de rationalisation des moyens	DGAS-DAGMS 2.1
Développer les conférences multimédia pour limiter les déplacements	DGSD-MA21 5.2

Ep32. Accompagnement au changement des pratiques professionnelles

Poursuivre la mobilisation des professionnels autour du guide des bonnes pratiques (droits des patients) et des valeurs	<i>DGAS-DAS 1.7</i>
Assermentation des agents recrutés	<i>DGAT-DI 3.4</i>
Formation des agents recrutés	<i>DGAT-DI 3.3</i>
Mise en œuvre d'une "mission de transmission" pour les personnes partant à la retraite et les mobilités internes	<i>DGSD-DRH 5.1</i>

Ep33. Intégrer la politique RH dans le volet social du DD : lutte contre les discriminations et la précarité

Développement nos actions en faveur des agents handicapés : passer notre taux de 2.43% à 4% en 2012	<i>DGSD-DRH 3.1</i>
Intégrer la diversité et assurer un équilibre harmonieux hommes/femmes sur l'occupation des postes	<i>DGSD-DRH 3.2</i>
Résorption de l'emploi précaire	<i>DGSD-DRH 3.3</i>

L'Acte 2 de l'Agenda 21 de la Gironde au regard du Référentiel national

ANNEXE 3- Finalité LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le tableau suivant présente l'ensemble des actions des Agenda 21 de direction permettant de répondre aux questions évaluatives du référentiel national relatives à la finalité « **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère** ».

Après un rappel de la question posée dans le référentiel national d'évaluation, les actions prévues au sein de l'ensemble des Directions du Conseil général sont présentées au regard de leurs objectifs respectifs. Ces objectifs ont été validés lors des ateliers de janvier pour la période 2010-2012. Les codes action identifiés en italique permettent d'identifier les directions porteuses de l'action inscrite à l'Acte 2 de l'Agenda 21. Les objectifs qui seront particulièrement travaillés, notamment en terme d'indicateurs de résultats en 2010, sont surlignés (résultat du travail des ateliers de janvier).

Une action peut contribuer à répondre à une ou plusieurs questions et à l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs. Une même action peut donc être répétée au sein du tableau suivant.

Questions du Référentiel national d'évaluation des Agenda 21 locaux	
Q1 - Le projet territorial s'est-il fixé des objectifs quantifiés de lutte contre le changement climatique ?	
Existence d'un objectif de réduction des GES, par rapport aux émissions de 1990 :	
- d'un facteur 4 d'ici 2050	
- 20% d'ici 2020 (obj. européen)	
Existence d'un objectif d'économie de la consommation énergétique de 20% par rapport aux projections pour 2020 (obj. européen)	
Existence d'un objectif de développement des ENR de 20% dans la consommation énergétique (obj. européen) ou de 23% (objectif Grenelle 1) d'ici 2020	
Existence d'un objectif chiffré de performance énergétique – toutes énergies confondues- en kWh/m ² /an pour de nouveaux bâtiments ou quartier	
Traduction de ces objectifs chiffrés dans les différents documents de planification (documents d'urbanisme (PLU SCOT), planification des transports, politique de logement, développement économique	
CL1. Contribuer à l'objectif de réduction de gaz à effet de serre d'un facteur 4 d'ici 2050	
Elaboration et consultation du Livre blanc du Plan Climat Energie de la Gironde	<i>DGSD-MA21-PCE 4.1</i>
Mise en œuvre du Plan Climat Energie de la Gironde (à partir de 2011)	<i>DGSD-MA21-PCE 4.2</i>
CL2. Contribuer à l'objectif de recours à 23% d'énergie renouvelables dans la consommation finale d'énergie en Gironde	
Schéma départemental des énergies renouvelables dont :	
- Porter à connaissance études de potentiels réalisées	<i>DGAD-DAT 4.1</i>
- Poursuite des études de potentiels par filières	
- Soutien financier aux projets locaux	
-Valorisation et mise à disposition de l'ingénierie départementale pour les collectivités girondines	
CL3. Favoriser l'accès et le maintien dans un logement économe en énergie tout en maintenant un patrimoine résidentiel à vocation sociale grâce à sa remise à niveau thermique et énergétique	
Amélioration des performances énergétiques du parc locatif au travers de sa réhabilitation. Soutenir et accompagner la réhabilitation du parc locatif social peu performant pour obtenir au minimum un niveau C et un gain de 80Kwh EP/m ² /an	<i>DGAD-DDT 1.1</i>
Mobilisation du FSL pour renforcer l'accompagnement pédagogique des ménages défavorisés afin qu'ils acquièrent les bons réflexes pour économiser l'énergie et l'eau	<i>DGAD-DDT 1.2</i>
Lutte contre l'habitat indigne en apportant un soutien spécifique à la réhabilitation du parc privé peu performant appartenant à des propriétaires très modestes ou à des bailleurs qui s'engagent à louer à des personnes défavorisées, pour obtenir au minimum un niveau C ou un gain de 80Kwh EP/m ² /an	<i>DGAD-DDT 1.3</i>
Questions du Référentiel national d'évaluation des Agenda 21 locaux	
Q2 - Le projet territorial intègre-t-il un plan climat ou équivalent ?	
Existence d'un plan climat ou son équivalent (non, en cours d'élaboration, délibéré, en cours d'évaluation)	
Existence d'une réflexion prospective spécifique au territoire en matière d'adaptation au changement climatique, traduite dans le plan climat ou son équivalent	
Existence d'un diagnostic carbone et d'un diagnostic énergétique sur le territoire (bilan carbone, thermographie aérienne, audit énergétique, ...)	
Existence d'une articulation entre les actions des différentes échelles territoriales (communes, groupements de communes, département, région) en matière de climat	

Existence de partenariats pour entraîner les acteurs (entreprises...) et d'outils d'animation	
Existence d'une labellisation de la démarche énergie - climat (type Cit'ergie, ...)	
CL4. Elaboration et mise en œuvre du Plan Climat Energie de la Gironde	
Elaboration et consultation du Livre blanc du PCE	DGSD-MA21-PCE 4.1
Mise en œuvre du Plan Climat Energie de la Gironde (à partir de 2011)	DGSD-MA21-PCE 4.2.
CL5. Articulation des actions entre les différentes échelles territoriales	
Coordination des PCE sur le territoire girondin	DGSD-MA21-PCE 4.3
Déclinaison du Plan Climat Aquitain	DGSD-MA21-PCE 4.5
Convention de partenariat Agence locale de l'énergie (ALEAB 33)	DGAC-DET-SEN 2.4
Echanges d'expériences en Région et en inter-Région	DGSD-MA21 3.10
Echanges d'expériences, valorisation, capitalisation et contributions dans les réseaux nationaux	DGSD-MA21 3.11
Participation au comité de suivi de la territorialisation du Grenelle de l'Environnement	DGSD-MA21 3.12
CL6. Partager les connaissances sur le climat et l'énergie	
Espace collaboratif Plan Climat Energie de la Gironde	DGSD-MA21-PCE 4.7
Comité scientifique du Plan Climat Energie de la Gironde	DGSD-MA21-PCE 4.8
Observatoire girondin pauvreté précarité (chantier précarité énergétique)	DGSD-MPP 1.1
Alimentation et coordination de l'espace collaboratif du CDA21	DGSD-MA21 2.2
CL7. Valoriser et organiser la contagion de la prise de conscience climatique à toutes les catégories d'acteurs	
Organisation de journées de sensibilisation des maires et acteurs socio-économiques girondins	DGSD-MA21-PCE 4.6
Cycle d'ateliers DD avec la fédération des centres sociaux (atelier économies d'énergie)	DGSD-MA21 3.5
4 Clubs DD des élus girondins par an (thématiques climat-énergie)	DGSD-MA21 3.7
Schéma départemental des énergies renouvelables (porter à connaissance des MO girondins les potentiels ENR)	DGAD-DAT 4.1
Trophées Agenda 21 (dont une catégorie interne)	DGSD-MA21 3.3
Prix de développement durable Créagir 33	DGAD-D2E 1.4
Faire de la commande publique responsable un levier du développement économique soutenable local (et de formation des acteurs éco locaux)	DGAD-D2E 1.6
Encourager l'émergence d'une responsabilité sociétale des entreprises	DGAD-D2E 1.7
CL8. Eduquer à l'écocitoyenneté et sensibiliser aux enjeux climatiques et à la maîtrise des consommations énergétiques	
Mise en œuvre du Plan départemental de prévention des déchets (prévention déchets = moins de déchets = moins d'énergie)	DGAC-DET-SEN 2.2
Coordination convention Ademe Climat énergie et relations avec les partenaires (CAUE, ADIL...)	DGSD-MA21-PCE 4.8.
Sensibilisation des particuliers et des collectivités à la maîtrise de l'énergie : soutien des Espaces Info Energie et de l'Agence Locale de l'Energie	DGAC-DET-SEN 2.3 et 2.4.
Mise en oeuvre une politique d'Education à l'Environnement et au Développement Durable EEDD	DGAC-DET-PVENT 4.3
Coordination des Agenda 21 scolaires (axe climat énergie, partenariat ADEME)	DGSD-MA21 3.4.
Accompagnement des familles par les techniciens de l'intervention sociale et familiale dans une perspective d'Agenda 21 familiaux / d'acquisition de compétences DD	DGAS-DEF 2.2
CL9. Lutter contre les inégalités écologiques⁴ et énergétiques	
Mobiliser le FSL pour accompagner les ménages défavorisés dans la maîtrise des charges d'eau et d'énergie	DGAD-DDT- 1.2
Soutien du réseau précarité énergétique (CREAQ)	DGSD-MA21-PCE 4.4
CL10. Développer et valoriser l'ingénierie énergétique du Département pour la mettre à disposition des maîtres d'ouvrage girondins	
Développer l'ingénierie énergétique et la mobilisation des organismes partenaires pour accompagnement des maîtres d'ouvrage locaux	DGAD-DTEC 2.5
SDENR - Valorisation et mise à disposition de l'ingénierie départementale pour les collectivités girondines	DGAD-DAT 4.1

⁴ Les inégalités écologiques se caractérisent par un « cumul des inégalités face à l'accès à la qualité du cadre de vie et des inégalités dans l'exposition aux nuisances engendrées par l'exposition urbaine et aux risques, industriels et naturels ». (ETD)

CL11. Intégrer des critères climat-énergie dans les aides, contractualisations et conventionnements du Département

Amélioration continue : évolution de la DD conditionnalité (fiche verte).	DGSD-MA21 1.8
Développer et mettre en œuvre un dispositif visant la conditionnalités des projets des territoires	DGAD-DTEC 2.1
Elaborer une grille d'analyse DD des projets de territoires	DGAD-DTEC 2.2
Déployer le Référentiel haute qualité environnementale, énergétique et sociale (après test sur le patrimoine départemental)	DGAD-DTEC 2.3
Mettre en place des indicateurs de mesure de la performance	DGAD-DTEC 2.4
Mise en œuvre des contrats de gestion du chauffage et des fluides dans les collèges.	DGAJ-DiColl 1.1
Etude sur des critères pour le soutien aux manifestations d'envergure, notamment les championnats départementaux	DGAJ-DSA 2.3
Soutien des manifestations responsables	DGAJ-DSA 2.4
Intégration de critères de DD pour la construction d'équipements sportifs (collèges, communes)	DGAJ-DSA 2.5
Relais au niveau local de la convention d'engagement volontaire des acteurs de la conception, de la réalisation et de la maintenance des infrastructures routières	DGAT-DI 4.1
Introduire les critères de développement durable dans les restructurations immobilières des maisons d'enfants à caractère social	DGAS-DEF 3.3

Questions du Référentiel national d'évaluation des Agenda 21 locaux**Q3- Les politiques territoriales structurantes ont-elles été mises en cohérence avec le plan climat ou son équivalent ?**

Les documents de planification (PDU, PLH, ...) et les DUL (documents d'urbanisme : PLU, SCOT, ...) sont-ils mis en cohérence avec les orientations du plan climat ou son équivalent ?

Les programmes d'investissements sont-ils mis en cohérence avec le plan climat ou son équivalent ?

CL12. Mobilité durable : Développer les alternatives à la voiture et l'intermodalité

Mise en œuvre le livre blanc des transports girondins	DGAT-DIT 1.1
Organisation durable du réseau en partenariat avec les transporteurs	DGAT-DIT 1.2
Développement des pôles d'échanges multimodaux	DGAT-DIT 1.3
Amélioration de l'offre Modalis	DGAT-DIT 1.4
Mise en place du système d'information voyageurs	DGAT-DIT 2.1

CL13. Mobilité durable : développer la pratique du vélo comme moyen de déplacement

Plan départemental de déplacement à vélo	DGAT-DI 6.1
Réaménagement des circuits de circulation pour rejoindre les différents lieux de pratique à vélo (domaine Gérard Lagors)	DGAJ-DRT 3.8
Développement du Plan départemental du vélo (dans le cadre du PDESI)	DGAJ-DSA 4.3

CL14. Limiter l'étalement urbain

Etablissement Public Foncier Local (EPFL)	DGAD-DAT 1.1
Protéger les espaces périurbains sous tension en s'appuyant sur les "Périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains" (PPEANP)	DGAD-DAT 1.1

CL15. Prévenir et réduire les impacts territoriaux, climatiques et environnementaux du tourisme

Encourager une communication touristique durable	DGAC-DET-ST 1.3
Favoriser le développement de projets d'hébergements touristiques durables (écoconstruction et écogestion)	DGAC-DET-ST 1.2
Contribuer à optimiser une offre de transport en commun et de déplacements doux pour répondre à la clientèle touristique	DGAC-DET-ST 2.1
Concevoir et favoriser la distribution de produits touristiques à faible émission carbone	DGAC-DET-ST 2.2

CL16. Aménagement durable : mobilité, logement, activité économique

Coordination entre l'organisation des déplacements et l'urbanisme	DGAD-DDT 2.3
Améliorer les performances énergétiques du parc locatif au travers de sa réhabilitation	DGAD-DDT 1.1
Amélioration énergétique du parc locatif privé et lutte contre l'habitat indigne	DGAD-DDT 1.3
Enjeux d'avenir des territoires girondins	DGAD-DTEC 1.1
Groupe de travail Aménagement Durable du CDA21	DGSD-MA21 3.4.
Accompagner la gestion durable des zones d'activités	DGAD-D2E 3.1
Réalisation de diagnostics spatio-temporels (transport, MDSI, collèges...)	DGSD-MEP 1.1

CL17. Le CG exemplaire dans ses constructions et réhabilitations: bâtiments sobres

Élaboration concertée d'un référentiel "Bâtiment durable" pour les bâtiments sous maîtrise d'ouvrage départementale (niveau minimal BBC voire BEPOS)	DGAT-DA 1.1
Prise en compte de la qualité environnementale et des exigences énergétiques dans tous les projets en maîtrise d'œuvre départementale en concertation avec les directions maîtres d'ouvrages (DP et DC)	DGAT-DA 1.2
Construction de 26 bâtiments HQE / Passifs / Énergie positive et accessibles	DGAS-DAGMS 3.1
Réalisation d'économies d'énergie sur les équipements existants (patrimoine départemental)	DGAT-DP 1.2
Recours aux énergies renouvelables pour les constructions départementales	DGAT-DP 1.3
Amélioration du bilan carbone de l'institution	DGAT-DP 1.4
Mise au niveau du Grenelle II du patrimoine départemental existant	DGAT-DP 1.5

CL18. Le CG exemplaire en matière de voirie durable

Utilisation d'éco comparateurs en liaison avec la profession des TP	DGAT-DI 1.1
Mise en œuvre de technique de retraitement à froid	DGAT-DI 1.2
Réalisation de bandes multi-fonctions en bord de chaussée	DGAT-DI 1.3

CL19. Limiter les déplacements en développant les services de proximité et l'accessibilité numérique

Schéma Départemental des Services Numériques	DGAD-DAT 3.1
Elaborer et faire vivre le diagnostic des équipements et services sur les territoires girondins	DGAD-DTEC 1.1
Evolution et mise à jour du Portail social sur les interventions, prestations et services	DGAS-DAGMS 1.1
Projet immobilier Solidarité 2010 en concertation avec les agents et les usagers	DGAS-DAGMS 1.2
Articulation du projet d'Accueil Solidarité 2010 avec le projet d'accueil Ad'Hoc du CG	DGAS-DAGMS 1.3
Territorialisation des techniciens de l'intervention sociale et familiale, des Assistants d'Éducation, du service départemental d'accueil familial	DGAS-DEF 4.1
Montée en compétence des Responsables de pôles territoriaux jeunesse et de leurs équipes dans les domaines du développement durable afin d'être en capacité de conseiller, orienter et mettre en réseau les acteurs.	DGAJ-DRT 1.3

CL20. Limiter les émissions de GES en favorisant les circuits courts de produits de saison et de qualité

Introduction de critères de DD dans la restauration des collèges	DGAJ-DiColl 3.2
Développer l'auto-production (jardinage, par exemple)	DGAS-DATDS 2.2
Promotion des épiceries sociales et solidaires pour favoriser d'autres modes de consommation et les circuits courts	DGAS-DPLE 2.1
Développement des productions agricoles locales et valorisation en circuits courts	DGAD-DAT 1.3

Questions du Référentiel national d'évaluation des Agenda 21 locaux**Q4- La collectivité est-elle exemplaire dans ses pratiques internes ?**

Existence d'un objectif chiffré en matière de réduction des GES liés aux pratiques de la collectivité
 Existence d'un plan de déplacement (PDE) ou d'un plan de mobilité
 Prise en compte de critères énergie ou GES dans les achats

CL21. Mettre en œuvre une gestion énergétique exemplaire des bâtiments et des infrastructures

Utilisation d'éco comparateurs en liaison avec la profession des TP	DGAT-DI 1.1
Mise en œuvre de technique de retraitement à froid	DGAT-DI 1.2
Réalisation de bandes multi-fonctions en bord de chaussée	DGAT-DI 1.3
Contrats fluides avec plan de progrès - Plan de progrès : Réduire de 25 % les émissions de GES en 10 ans dans les collèges et économiser 10% de ressources électricité et 25% d'eau potable.	DGAJ-DiColl 1.1
Réalisation d'économies d'énergie sur les équipements existants. Réduire de 38% d'ici à 2020 les consommations énergétiques du parc existant de bâtiments (Grenelle)	DGAT-DP 1.2
Amélioration du bilan carbone patrimoine et services (209 600 teq CO2 en 2008)	DGAT-DP 1.4
Renouvellement systématique d'ampoules par des ampoules à basse consommation.	DGAJ-DRT 3.7
Pose de panneaux solaires dans les sanitaires du Camping.	DGAJ-DRT 3.6
Amélioration du bilan carbone des bâtiments DGAS	DGAS-DAGMS 3.2
Bilan carbone de la mission études	DGSD-MEP 2.1

CL22. Développer une politique de déplacements économe en énergies et peu émissive en GES

Gestion du parc automobile pour une optimisation des moyens et des déplacements des agents	DGAS-DAGMS 2.2
Optimisation des moyens de déplacements professionnels	DGAT-DP 1.1
Favoriser le co-voiturage et les modes de déplacement doux pour les rencontres du CDA21	DGSD-MA21 5.3
Gestion du parc automobile pour une optimisation des moyens et des déplacements des agents	DGAS-DAGMS 2.2
Réduction et optimisation des déplacements des agents de la Direction	DGAJ-DSA 5.2
Animation plan de déplacement des agents	DGSD-DRH 6.1
Rationalisation des déplacements des agents de la direction : covoiturage et usage du tram privilégiés	DGAJ-DRT 4.1
Compensation carbone à 25% des déplacements aériens	MCD 3.1

Coopération décentralisée : Limitation des envois de biens en favorisant l'achat sur place du matériel (sportif, livres, mobilier scolaire...)	MCD 3.2
CL23. Réduire les déplacements (coûts, risques, émissions) et optimiser le travail collaboratif (Multimédia conférence)	
Diffusion de la Multimédia conférence	DGAF-DSI 1.1.
Développer la visioconférence	DGAF-DSI 1.2.
Généralisation des téléréunions entre le niveau central et les Agences Girondines de l'Insertion	DGAS-DPLE 3.1
Développement du multimédia conférencing	DGAJ-DRT 2.1
Développement des dispositifs de communication dématérialisée	DGAC-DIRCOM 2.1
Développer les conférences multimédia pour limiter les déplacements	DGSD-MA21 5.2
Réduction et optimisation des déplacements des agents de la Direction	DGAJ-DSA 5.2
Maillage territorial des services autour de pôles dans un objectif de proximité et de rationalisation des moyens	DGAS-DAGMS 2.1
CL24. Renforcer notre politique d'achats et de marchés publics sur les critères économes et peu émissifs en GES	
Augmentation de la part de fournitures éco-responsables et consommer mieux	DGAF-DASJ 1.1
Suivi du niveau d'exigence des fournitures écoresponsables	DGAF-DASJ 1.2
Suivi des consommations	DGAF-DASJ 1.3
Développement des achats écoresponsables	DGAC-DIRCOM 2.3
Restauration responsable dans les buffets et cérémonies (circuits courts, produits de saison et de qualité, biologiques et équitables)	DGAC-DRP 1.3
Poursuite et développement des objets promos éco-labélisés et socialement responsables	DGAC-DRP 1.1
Intégration progressive de critères environnementaux et sociaux dans les achats de textile pour l'opération CAP 33	DGAJ-DSA 5.1
CL25. Réduire nos consommations	
Urbanisation du système d'information	DGAF-DSI 5.1.
Inscription dans une démarche Green data center pour réduire les consommations énergétiques du parc informatique	DGAF-DSI 2.1
Refonte de la politique d'impression d'étages	DGAF-DSI 3.1
Réduction de l'usage des consommables, de l'ascenseur, du papier dans les actes individuels et collectifs...	DGAJ-DRT 4.2
Limiter les éditions papier	DGSD-MA21 5.1
CL26. Renforcer l'exemplarité des actions de communication	
Ecoconception des outils de communication	DGAC-DirCom 2.2
Application de la charte des manifestations responsables en Gironde pour les événements organisés sur le domaine	DGAJ-DRT 3.17
"Migration à l'éco-communication" : Développement des outils de communication interne : dématérialisation, modernisation, adaptation à la cible	DGSD-DRH 2.4
CL27. Poursuivre la dématérialisation	
Schéma directeur de l'administration électronique	DGAF-DSI 3.1
Projet Actes	DGAF-DASJ 2.1
Projet Helios	DGAF-DFI 1.1
Dématérialisation systématique (numérisation et partage de documents, dépôt de candidatures Fête des collégiens en ligne...)	DGAJ-DRT 4.3
Développement des Imprimés en ligne, des téléprocédures et des moyens de numérisation	DGAS-DAGMS 4.1
CL28. Sensibiliser, informer et former les élus et les agents aux nouveaux enjeux climatiques du DD et aux pratiques économes	
5 défis pour réduire notre empreinte écologique	DGSD-DRH 2.1
Pédagogie, éducation et sensibilisation DD à l'usage de tous les agents	DGSD-DRH 2.2
Elaboration un plan de formation découlant des besoins et de l'analyse des métiers dans une perspective d'amélioration continue au regard du DD	DGSD-DRH 2.3

L'Acte 2 de l'Agenda 21 de la Gironde au regard du Référentiel national

Annexe 4 – Finalité Biodiversité

Le tableau suivant présente l'ensemble des actions des Agenda 21 de direction permettant de répondre aux questions évaluatives du référentiel national relatives à la finalité «**Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**».

Après un rappel de la question posée, les actions prévues au sein de l'ensemble des Directions du Conseil général sont présentées au regard de leurs objectifs respectifs. Ces objectifs ont été validés lors des ateliers de janvier pour la période 2010-2012. Les objectifs qui seront particulièrement travaillés, notamment en terme d'indicateurs de résultats en 2010, sont surlignés (résultat du travail des ateliers de janvier).

Une action peut contribuer à répondre à une ou plusieurs questions et à l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs. Une même action peut donc être répétée au sein du tableau suivant.

Questions du Référentiel national d'évaluation des Agenda 21 locaux	
1. Le projet territorial permet-il une connaissance partagée de la biodiversité du territoire ?	
Existence d'outils de connaissance et de suivi dynamique de la biodiversité et de l'état des milieux sur l'ensemble du territoire (inventaires, observatoires, diagnostic écologique...)	
Existence d'une dynamique collective organisée, associant acteurs publics et société civile, au service de la collecte d'information sur la biodiversité du territoire	
Existence d'outils de mise à disposition large de la connaissance relative à la biodiversité du territoire	
B1. Fédérer les acteurs de la biodiversité et de la gestion des milieux et des ressources pour approfondir et mutualiser les connaissances et les diffuser	
Création d'un observatoire girondin de la biodiversité	<i>DGAC-DET-SEN 1.3</i>
Groupe de travail Biodiversité du Conseil départemental des Agenda 21 locaux de Gironde	<i>DGSD-MA21 2.14</i>
Créer un centre de ressources et d'information sur l'eau	<i>DGAD-DAT 2.1.3</i>
Création d'un observatoire partagé des paysages : actualisation de l'atlas des paysages de la Gironde (outil de 1997) avec version interactive et mise en ligne sur internet en 2011	<i>DGAC-DET-SEN 2.1.</i>
Constitution d'une base de savoir sur l'environnement girondin	<i>DGAC-Arch 1.1.</i>
B2. Information, sensibilisation, éducation à l'environnement, pour tous les publics et à tous les âges de la vie	
Education à l'environnement auprès du public jeunes, apprentissage, éveil et sensibilisation : expérimentation sur le domaine Gérard Lagors à Hostens	<i>DGAJ-DRT 3.14</i>
Gestion de l'impact touristique par l'aménagement et la promotion des espaces naturels (mesure 2011)	<i>DGAC-DET-ST 5. 1</i>
Sensibilisation des particuliers et des collectivités à la maîtrise de l'énergie : soutien des Espaces Info Energie et de l'Agence Locale de l'Energie	<i>DGAC-DET-SEN 2.3 et 2.4</i>
Mettre en œuvre une politique d'éducation à l'environnement et au développement durable (billets courant vert, clubs environnement, ...)	<i>DGAC-DET-PVENT 2.7</i>
Observatoire partagé des paysages : actions de valorisation de l'exposition virtuelle grand public "Question paysage en Gironde" qui a été mise en ligne sur internet en janvier 2010	<i>DGAC-DET-SEN 1.2.</i>
Questions du Référentiel national d'évaluation des Agenda 21 locaux	
2. Une stratégie de préservation des espaces à enjeux et de constitution d'une trame écologique est-elle définie et mise en œuvre ?	
Existence d'une identification des espaces à enjeu du territoire, en lien avec l'échelle régionale (<i>espaces stratégiques pour le maintien de la biodiversité, le bon fonctionnement des milieux écologiques, les continuités biologiques, la prévention des risques naturels, ...</i>)	
Mise en œuvre d'un plan d'actions pour la préservation et la gestion des espaces à enjeu du territoire, intégrant :	
- la constitution d'une trame verte et/ou bleue au service des continuités écologiques	
- la préservation des zones humides et milieux naturels sensibles	
Les enjeux locaux de maîtrise de l'étalement urbain et de préservation de l'agriculture périurbaine sont-ils connus et intégrés dans le projet territorial	
Les documents de planification opposables et les nouveaux projets d'aménagement intègrent-ils ces actions ?	
B3. Identifier les espaces à enjeux du territoire girondin	
Elaboration du Schéma Départemental des Espaces naturels sensibles (ENS)	<i>DGAC-DET-SEN 1.4</i>
Schéma départemental des zones humides	<i>DGAC DET – SEN 1.5</i>
Observatoire départemental du foncier	<i>DGAD-DAT 1.1.2</i>
Contribution à l'élaboration d'un cadre de référence stratégique départemental pour répondre aux enjeux d'avenir des territoires girondins à 30 ans dont :	<i>DGAD-DTEC 1.1</i>

Elaboration d'un livre vert de la cohésion territoriale	DGAD-DTEC 1.2
Développement de l'observation territoriale : constitution de fiches identités territoriales, cahiers territoriaux thématiques, cartes d'enjeux territorialisées...	DGAD-DTEC 1.4
Elaboration et vie du diagnostic des équipements et services sur les territoires girondins	DGAD-DTEC 1.1
Définition du périmètre de préservation de la faune et de la flore en vue d'une inscription « Natura 2000 » sur le domaine d'Hostens	DGAJ-DRT 3.10
Observatoire partagé des paysages : Recrutement d'une équipe pluridisciplinaire (photographe, sociologue, paysagiste) pour travailler sur un territoire à enjeux (observation des mutations paysagères recueil de données photo, stat, enquêtes...)	DGAC-DET-SEN 1.2
B4. Protéger les espaces agricoles et naturels urbains et périurbains	
Etablissement Public du Foncier Local (EPFL)	DGAD-DAT 1.1.1
Protéger les espaces périurbains sous tension en s'appuyant sur les "Périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains" (PPEANP)	DGAD-DAT 1.1.3
Intégration de la biodiversité aux politiques publiques d'aménagement et de gestion de l'espace portées par le CG	DGAC-DET-SEN 1.1
Développer et mettre en œuvre un dispositif visant la conditionnalité des projets des territoires	DGAD-DTEC 2.1
Renforcement des pratiques durables de gestion de l'espace sur les territoires (projets agro-environnementaux, agribio, préservation des haies...)	DGAD-DAT 1.2
Groupe de travail "Aménagement Durable" du Conseil départemental des Agenda 21 locaux de Gironde	DGSD-MA21 2.5
Création d'un observatoire partagé des paysages : actualisation de l'atlas des paysages de la Gironde (outil de 1997) avec version interactive et mise en ligne sur internet en 2011	DGAC-DET-SEN 2.1.
B5. Préserver la biodiversité dans les projets d'aménagement du territoire girondin	
Définition et mise en œuvre d'actions de préservation et de restitution des zones humides dans les projets d'aménagement de voirie	DGAT-DI 2.4
Mise en place de dispositifs spécifiques « faune » dans les projets d'aménagement de voirie	DGAT-DI 2.15
Elaboration d'une nouvelle politique de fauchage dans la gestion des voiries	DGAT-DI 2.12
Groupe de travail "Santé Environnementale" du Conseil départemental des Agenda 21 locaux de Gironde	DGSD-MA21 2.9
Gestion responsable des ressources halieutiques et des espèces faune/ flore sur le site : expérimentation sur le site d'Hostens	DGAJ-DRT 3.11
Gestion de l'impact touristique par l'aménagement et la promotion des espaces naturels (Mesure 2011)	DGAC-DET-ST 5.1
B6. Structurer le territoire girondin pour favoriser et valoriser la préservation des espaces naturels	
Actualisation du Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée dans le cadre du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires de pleine nature (PDESI)	DGAJ-DSA 4.4
Structuration et mise en place de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires de pleine nature (CDESI)	DGAJ-DSA 4.1
Elaboration du Schéma Départemental des Espaces naturels sensibles (ENS)	DGAC-DET-SEN 1.4
Plan Départemental de Déplacement à Vélo	DGAT-DI 6.1
Développement du Plan départemental du vélo	DGAJ-DSA 4.3
B7 (ex B9). Gérer durablement le littoral girondin et reconquérir la diversité de l'estuaire et les fleuves	
Gestion intégrée des zones côtières	DGAD-D2E 2.2
Mise en œuvre de la politique portuaire durable : assistance aux gestionnaires portuaires pour la réalisation des chémas d'aménagement durable de leurs ports	DGAD-D2E 2.1
« Trame bleue et littoral » (y compris nettoyage des plages)	DGAC-DET-SEN 1.7
Schéma Départemental des zones humides	DGAC-DET-SEN 1.5
Questions du Référentiel national d'évaluation des Agenda 21 locaux	
3. Le projet territorial permet-il de préserver et développer la diversité de la nature ordinaire ?	
Existence d'une stratégie partagée avec les gestionnaires intégrant : le développement de la nature en ville, la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la restauration des espaces forestiers et agricoles dégradés, la réduction des surfaces imperméabilisées, la lutte contre les espèces invasives	
Les documents de planification opposables intègrent-ils cette stratégie ?	
Existence d'objectifs chiffrés de maîtrise de l'étalement urbain ?	
B8 (ex B7). Prendre en compte et respecter la diversité de la nature et de l'environnement dans les projets de construction et d'aménagement	
Intégration de la biodiversité aux politiques publiques d'aménagement et de gestion de l'espace portées par le CG	DGAC-DET-SEN 1.1
Intégration de critères de développement durable pour la construction d'équipements sportifs (collèges, communes)	DGAJ-DSA 2.5
Favoriser le développement de projets d'hébergements touristiques durables (ecoconstruction et ecogestion)	DGAC-DET-ST 1.2
Création d'un observatoire partagé des paysages : Mise en place de formations thématiques sur le paysage et développement de l'expertise paysagère dans les directions opérationnelles du CG	DGAC-DET-SEN 1.2.
B9 (ex B8) . Inscrire la préservation du milieu naturel dans les pratiques de loisirs et les événements	

Lancement du Plan départemental des espaces sites et itinéraires de pleine nature (PDESI) et inscription des sites de pratiques	DGAJ-DSA 4.2
Evaluation des contrats d'objectifs avec les Fédérations et comités sportifs, handisports et sports adaptés	DGAJ-DSA 2.2
Soutien des manifestations responsables	DGAJ-DSA 2.4
Actualisation du Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée dans le cadre du PDESI	DGAJ-DSA 4.4
Organisation et choix des parcours de manifestations en fonction des sensibilités de l'environnement	DGAJ-DRT 3.13
Accueil de groupes en pleine nature avec pratiques d'activités sportives adaptées aux besoins exprimés et au respect du milieu	DGAJ-DRT 3.1
Vers une fête des collégiens responsable : application de la charte des manifestations responsables en Gironde	DGAJ-DRT 4.4
Etude sur des critères pour le soutien aux manifestations d'envergure, notamment les championnats départementaux	DGAJ-DSA 2.3

B10. Soutenir et accompagner les projets touristiques respectueux du milieu et des ressources (Agenda 21 du tourisme)

Gestion de l'impact touristique par l'aménagement et la promotion des espaces naturels (Mesure 2011)	DGAC-DET-ST 1.1
Soutien des projets d'hébergements touristiques durables (ecoconstruction et ecogestion) mesure 2011	DGAC-DET-ST 1.2

Questions du Référentiel national d'évaluation des Agenda 21 locaux

4. Le projet territorial permet-il de protéger, gérer et aménager le capital paysager du territoire ?

Existence d'une cartographie des différentes zones paysagées du territoire

Existence d'une stratégie partagée de protection et de valorisation des paysages

B11. Préserver et mettre en valeur les paysages girondins

Création d'un observatoire partagé des paysages : actualisation de l'atlas des paysages de la Gironde (outil de 1997) avec version interactive et mise en ligne sur internet en 2011	DGAC-DET-SEN 1.2
Mise en place de dispositifs de protection avec insertion paysagère dans les travaux d'aménagement de voirie	DGAT-DI 3.1
Mise en œuvre de glissières bois dans les travaux d'aménagement de voirie	DGAT-DI 2.9
Lutte contre la publicité sauvage	DGAT-DI 2.13
Création d'un observatoire partagé des paysages : Mise en place de formations thématiques sur le paysage	
Développement de l'expertise paysagère dans les directions opérationnels	DGAC-DET-SEN 1.2

Questions du Référentiel national d'évaluation des Agenda 21 locaux

5. Le projet territorial intègre-t-il une stratégie de préservation des ressources et de maîtrise des pollutions industrielles et domestiques

Existence et prise en compte d'une réflexion prospective sur le développement du territoire en fonction des stocks de ressources disponibles (eau, matières premières, notamment pour la construction)

Mise en œuvre d'un plan d'action pour la préservation et la restauration de la qualité des eaux (eaux de surfaces et eaux souterraines)

Mise en œuvre d'un plan d'actions pour la préservation et la restauration de la qualité des sols (sites potentiellement pollués, conservation de la qualité agronomique, lutte contre l'imperméabilisation et l'érosion, lutte contre les pollutions chimiques...)

Mise en œuvre d'un plan d'actions de réduction de la pollution lumineuse sur le territoire (diminution du nombre de points lumineux, baisse des intensités, modulation des intensités suivant l'heure, suppression de l'éclairage nocturne des feuillages,...)

B12. Préserver et optimiser la gestion de la ressource en eau

Création d'un centre de ressources et d'information sur l'eau	DGAD-DAT 2.1.3
Faciliter la coopération intercommunale pour faciliter la mise en œuvre des préconisations du SAGE Nappes Profondes	DGAD-DAT 2.1.1
Systematiser les diagnostics d'économie d'eau sur le réseau et sur le patrimoine des collectivités	DGAD-DAT 2.1.2
Mobiliser le FSL pour accompagner les ménages défavorisés dans la maîtrise des charges d'eau et d'énergie	DGAD-DDT 1.2
Construction d'un réseau séparatif le long des voies nouvelles	DGAT-DI 2.1
Traitement des eaux de plateforme dans les projets d'aménagement de voirie	DGAT-DI 2.2
Suivi de la qualité des rejets des particuliers dans les fossés routiers	DGAT-DI 2.3
Schéma départemental des zones humides	DGAC DET-SEN 1.5

B13. Préserver les ressources naturelles par des pratiques de gestion durable des déchets

Mise en œuvre du Plan départemental de prévention des déchets (y compris déchets interne CG)	DGAC-DET-SEN 2.1.
Promouvoir le tri et la valorisation des déchets papier chez nos partenaires et services versants	DGAC-Arch 2.1

B14. Eco-communiquer

Dématérialisation des liaisons avec les partenaires de l'action sociale	DGAS-DAGMS 4.2
Encouragement d'une communication touristique durable	DGAC-DET-ST 1.3
Développement des dispositifs de communication dématérialisée	DGAC-DirCom 2.1

Questions du Référentiel national d'évaluation des Agenda 21 locaux

6. La collectivité est-elle exemplaire dans ses pratiques internes ?

Existence d'un plan d'action pour une gestion écologique des espaces verts

Existence d'un plan d'action pour l'entretien écologique des bâtiments et des matériels

B15. Préserver la biodiversité et viser l'exemplarité du Département	
5 défis internes pour réduire notre empreinte écologique	DGSD-DRH 2.1
B16. Préserver la biodiversité et viser l'exemplarité dans nos travaux d'entretien et de gestion du patrimoine départemental	
Prise en compte de la qualité environnementale et des exigences énergétiques dans tous les projets en maîtrise d'œuvre interne en concertation avec les directions maîtres d'ouvrages (DP et DC)	DGAT-DA 1.2
Élaboration concertée d'un référentiel de Haute Qualité Environnementale Énergétique et Sociale pour les bâtiments sous maîtrise d'ouvrage interne	DGAT-DA 1.1
Mise au niveau du Grenelle II du patrimoine départemental existant	DGAT-DP 1.5
Elaboration d'une politique d'entretien des dépendances vertes	DGAT-DI 2.5
Végétalisation après travaux neufs de voirie	DGAT-DI 2.10
Réalisation de jachères florales le long des routes départementales	DGAT-DI 2.11
Gestion durable des espaces verts 'entretenus'	DGAJ-DRT 3.12
Entretien écologique des locaux sociaux	DGAS-DAGMS 3.3
Suivi et accompagnement des "diagnostics santé environnementaux" dans les collèges	DGAJ-DRT 1.2
Intégrer dans nos règles d'accès aux 1/2 pensions les principes d'équité par un traitement social des familles défavorisées. Rationaliser les approvisionnements et les techniques de production	DGAJ-DirCOLL 2.1
Introduire les critères de développement durable dans les restructurations immobilières des maisons d'enfants à caractère social	DGAS-DEF 3.3
Amélioration du bilan carbone des bâtiments	DGAS-DAGMS 3.2
Mise en œuvre des contrats de gestion du chauffage et des fluides dans les collèges.	DGAJ-DiColl 1.1
B17. Préserver la biodiversité et viser l'exemplarité dans nos consommations de papier	
Refonte de la politique d'impression d'étages	DGAF-DSI 3.1
Exemplarité de la Mission Agenda 21 : Limiter les éditions papier	DGSD-MA21 5.1
Economies de papier	DGSD-DQG 2.1
Développement des Imprimés en ligne, des téléprocédures et des moyens de numérisation	DGAS-DAGMS 4.1
B18. Préserver la biodiversité et viser l'exemplarité dans nos pratiques d'achat et de consommation	
Achats responsables dans la passation des marchés (critères de qualité bio,...)	DGAJ-DRT 4.
Augmentation de la part de fournitures éco-responsables et consommer mieux	DGAF-DASJ 1.1
Intégration progressive de critères environnementaux et sociaux dans les achats de textile pour l'opération CAP 33	DGAJ-DSA 5.1
Application de la charte des manifestations responsables en Gironde pour les événements organisés sur le domaine Gérard Lagors	DGAJ-DRT 3.17
Réduction de l'usage des consommables, de l'ascenseur, du papier dans les actes individuels et collectifs...	DGAJ-DRT 4.2
Restauration responsable dans les buffets et cérémonies (circuits courts, produits de qualité, biologiques et équitables)	DGAC-DRP 1.2.
B19. Préserver la biodiversité et viser l'exemplarité dans nos pratiques de gestion des déchets	
Mettre en œuvre le plan départemental de prévention des déchets : volet interne CG	DGAC-DET-SEN 3.1
Mise en place d'une procédure d'évacuation des déchets d'exploitation dans les travaux d'aménagement et de gestion des voiries	DGAT-DI 5.2
Utilisation de matériaux de déconstruction	DGAT-DI 2.6
Récupération des métaux ferreux et non ferreux	DGAT-DI 2.7
Incitation au tri sélectif par les containers situés en plusieurs lieux du Domaine Gérard Lagors	DGAJ-DRT 3.15
Réduction et tri des déchets produits lors des manifestations du Département en mobilisant les partenaires et les prestataires	DGAC-DRP 1.4
Mise en œuvre d'un SOGED (Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets) exigé dans toutes les consultations à transformer en pièces contractuelles	DGAT-DI 5.1

L'Acte 2 de l'Agenda 21 de la Gironde au regard du Référentiel national ANNEXE 5 – Finalité PRODUCTION et CONSOMMATION RESPONSABLES

Le tableau suivant présente l'ensemble des actions des Agenda 21 de direction permettant de répondre aux questions évaluatives du référentiel national relatives à la finalité « **Production et consommation responsables** ».

Après un rappel de la question posée dans le référentiel national d'évaluation, les actions prévues au sein de l'ensemble des Directions du Conseil général sont présentées au regard de leurs objectifs respectifs. Ces objectifs ont été validés lors des ateliers de janvier pour la période 2010-2012. Les codes action identifiés en italique permettent d'identifier les directions porteuses de l'action inscrite à l'Acte 2 de l'Agenda 21. Les objectifs qui seront particulièrement travaillés, notamment en terme d'indicateurs de résultats en 2010, sont surlignés (résultat du travail des ateliers de janvier).

Une action peut contribuer à répondre à une ou plusieurs questions et à l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs. Une même action peut donc être répétée au sein du tableau suivant.

Questions du Référentiel national d'évaluation des Agenda 21 locaux

1. Le projet territorial favorise-t-il la rencontre d'acteurs diversifiés et l'émergence de projets nouveaux en matière de consommation et production responsables ?

Existence de dispositifs de rencontre et d'échanges entre acteurs diversifiés autour du thème de la consommation et la production responsables

Emergence de projets collectifs autour de la production et de la consommation responsables

Organisation, par la collectivité ou avec son soutien, de la collecte des déchets des entreprises

PC1. Repérer et promouvoir les initiatives de production et de consommation responsables

Trophées Agenda 21 (dont une catégorie interne)	<i>DGSD-MA21 3.3</i>
Prix de développement durable : CREAGIR33	<i>DGAD-D2E 1.4</i>
Engagement du département labellisé Programme National Nutrition Santé	<i>DGAS-DAS 1.2</i>
organisation des échanges d'expériences en Gironde et capitalisation	<i>DGSD-MA21 3.8</i>
Géoréférencement des meilleures pratiques des acteurs girondins	<i>DGSD-MA21 3.9</i>

PC2. Organiser des dispositifs de rencontres, d'échanges et d'apprentissages collectifs entre acteurs autour de la consommation et de la production responsables

Développement de la Maison des Sports et de la Vie Associative : du lieu ressource à l'exemplarité	<i>DGAJ-DSA 3.3.</i>
Organisation d'un atelier du CDA21 /mois	<i>DGSD-MA21 2.1</i>
CDA21 Groupe de travail Education pour un DD (EDD) en milieu scolaire	<i>DGSD-MA21 2.10</i>
CDA21 Groupe de travail EDD tout au long de la vie	<i>DGSD-MA21 2.11</i>
CDA21 Groupe de travail participation et concertation de tous les publics	<i>DGSD-MA21 2.12</i>
CDA21 Groupe de travail évaluation	<i>DGSD-MA21 2.13</i>
CDA21 Groupe de travail Biodiversité	<i>DGSD-MA21 2.14</i>
CDA21. Alimentation et coordination de l'espace collaboratif + optimisation de son usage	<i>DGSD-MA21 2.2</i>
CDA21 Groupe de travail Aménagement Durable	<i>DGSD-MA21 2.5</i>
CDA21 Groupe de travail Manifestations responsables	<i>DGSD-MA21 2.6</i>
CDA21 Groupe de travail Restauration collective	<i>DGSD-MA21 2.7</i>
CDA21 Groupe de travail Achats responsables	<i>DGSD-MA21 2.8</i>
CDA21. Groupe de travail Santé Environnementale	<i>DGSD-MA21 2.9</i>
Echanges d'expériences en Région et en inter-Région	<i>DGSD-MA21 3.10</i>
Echanges d'expériences, valorisation, capitalisation et contributions dans les réseaux nationaux	<i>DGSD-MA21 3.11</i>
Participation au comité de suivi du Grenelle de l'Environnement	<i>DGSD-MA21 3.12</i>
Cycle d'ateliers DD avec la fédération des centres sociaux	<i>DGSD-MA21 3.5</i>
Chantier "DD et juridique"	<i>DGSD-MA21 3.6</i>
4 Club DD des élus girondins par an	<i>DGSD-MA21 3.7</i>
Elaboration et consultation du Livre blanc du Plan Climat Energie	<i>DGSD-MA21-PCE 4.1</i>
Mise en œuvre du Plan Climat Energie	<i>DGSD-MA21- PCE 4.2</i>
Coordination des PCE sur le territoire girondin	<i>DGSD-MA21-PCE 4.3</i>

PC3. Agir collectivement pour changer nos modes de consommations et de production

CDA21 -GT Manifestations responsables : révision du guide, expérimentations, appels à projets et évaluation	DGSD-MA21 2.6
Coordination de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de Réseau	DGSD-MA21 2.4
Développer une politique portuaire durable	DGAD-D2E 2.1
Mise en œuvre du Plan départemental de prévention des déchets	DGAC-DET-SEN 2.2

Questions du Référentiel national d'évaluation des Agenda 21 locaux

2. Le projet territorial vise-t-il la mobilisation des décideurs économiques vers une production responsable ? (filières durables, aménagements de ZA durables, ...)

Accompagnement des entreprises et des acteurs du développement local vers des modes de production et des filières durables ?

Pour les parcs d'activités :

- Existence porteur du développement pour chaque parc d'activités du territoire ?
- Prise en compte de la maîtrise des flux (matière, énergie, transport, produits, eau, ..) lors des choix d'implantation et définition des spécificités des parcs d'activités, en lien avec les flux du territoire ?

PC4. Orienter et accompagner les acteurs économiques vers une production responsable et vers l'écovnovation

Relais au niveau local de la convention d'engagement volontaire des acteurs de la conception, de la réalisation et de la maintenance des infrastructures routières	DGAT-DI 2.8
Prix de développement durable : CREAGIR33	DGAD-D2E 1.4
Réveiller les projets en sommeil dans les TPE et PME girondines	DGAD-D2E 1.8
Faire de la commande publique responsable un levier du développement économique soutenable local	DGAD-D2E 1.6
Encourager l'émergence d'une responsabilité sociétale des entreprises	DGAD-D2E 1.7
Faire de la commande publique responsable un levier du développement économique soutenable local	DGAD-D2E 1.6
Relais au niveau local de la convention d'engagement volontaire des acteurs de la conception, de la réalisation et de la maintenance des infrastructures routières	DGAT-DI 2.8
Encourager l'émergence d'une responsabilité sociétale des entreprises	DGAD-D2E 1.7

PC5. Développer les productions agricoles de qualité valorisées en circuits courts

Développement des productions agricoles locales et valorisation en circuits courts	DGAD-DAT 1.3
Renforcement des pratiques durables de gestion de l'espace sur les territoires (projets agro-environnementaux, agribio, préservation des haies...)	DGAD-DAT 1.2
Accompagnement à la gestion durable des zones d'activités (ingé dptale)	DGAD-D2E 3.1

3. Le projet territorial vise-t-il le développement d'une consommation et de pratiques responsable ?

Existence d'une stratégie locale partagée d'incitation et d'appui à des pratiques de consommation responsables auprès des habitants et acteurs locaux, sur 2 points clés : - réduction à la source, tri et valorisation des déchets, pratiques de consommation et d'achat responsables.

Soutien à la diffusion de modules de formation sur la responsabilité sociale ou environnementale dans les lieux de formation (continue, initiale, courtes, longues...)

Existence d'une politique fiscale incitant production et consommation responsables

PC6 (ex PC7). Réduire les consommations d'eau en Gironde

Faciliter la coopération intercommunale pour faciliter la mise en œuvre des préconisations du SAGE Nappes Profondes	DGAD-DAT 2.1.1
Réduction de 30 millions de m ³ /an à l'horizon 2015 sur la base des prélèvements sur les nappes profondes en 1998	DGAD-DAT 2.1.1
Production de 15 millions de m ³ /an à l'horizon 2015 (ressources de substitution)	DGAD-DAT 2.1.1
Systématiser les diagnostics d'économie d'eau sur le réseau et sur le patrimoine des collectivités	DGAD-DAT 2.1.2

PC7 (ex PC8). Prévenir la production de déchets

Prévention et gestion durable des déchets du Conseil Général	DGAC-DET 2.1
Mise en œuvre du plan départemental de prévention des déchets	DGAC-DET 2.2

PC8 (ex PC9). Promouvoir des pratiques touristiques responsables : l'Agenda 21 du tourisme girondin

Favoriser le développement de projets d'hébergements touristiques durables (ecoconstruction et ecogestion)	DGAC-DET-ST 1.2
Encourager une communication touristique durable	DGAC-DET-ST 1.3
Bâtir une offre de transport adapté à la demande touristique	DGAC-DET-ST-2.1.1
Expérimenter une station touristique accessible et sans voiture	DGAC-DET-ST-2.1.2
Concevoir et favoriser la distribution de produits touristiques à faible émission carbone	DGAC-DET-ST 2.2
Sensibilisation des girondins et des touristes au patrimoine local	DGAC-DET-ST 3.1

PC9 (ex PC10). Conditionner les aides, les partenariats et les conventions à des pratiques de consommation et de production responsables

Accompagnement des maîtres d'ouvrage au recours aux clauses d'insertion dans les marchés publics	DGAS-DPLE 1.1
Développer l'ingénierie énergétique et la mobilisation des organismes partenaires pour accompagnement des MO locaux	DGAD-DTEC 2.5
Amélioration continue : évolution de la DD conditionnalité (fiche verte).	DGSD-MA21 1.8
Déployer le Référentiel "bâtiment durable" (après test sur le patrimoine départemental)	DGAD-DTEC 2.3
Mise en œuvre des contrats de gestion du chauffage et des fluides dans les collèges.	DGAJ-DiColl 1.1
Intégration de critères de DD pour la construction d'équipements sportifs (collèges,	DGAJ-DSA 2.5
Relais au niveau local de la convention d'engagement volontaire des acteurs de la conception, de la réalisation et de la maintenance des infrastructures routières	DGAT-DI 2.8
Introduire les critères de développement durable dans les restructurations immobilières des maisons d'enfants à caractère social	DGAS-DEF 3.3

PC10 (ex PC11). Promouvoir d'autres modes de consommation accessibles à tous au quotidien

Soutien du réseau précarité énergétique	DGSD-MA21 4.4
Mobiliser le FSL pour accompagner les ménages défavorisés dans la maîtrise des charges d'eau et d'énergie	DGAD-DDT 1.2
Développer l'auto-production (jardinage, par exemple)	DGAS-DATDS 2.2
Promotion des épiceries sociales et solidaires pour favoriser une consommation de qualité accessible à tous les publics	DGAS-DPLE 2.1
Accompagnement des familles par les techniciens de l'intervention sociale et familiale dans une perspective d'Agenda 21 familiaux / d'acquisition de compétences DD	DGAS-DEF 2.2
Promouvoir la citoyenneté associative par l'appui des centres sociaux	DGAS-DPLE 2.2
Etudier la mise en œuvre de prêts pour l'auto-réhabilitation	DGAF-DFI 2.1

PC11 (ex PC12). Promouvoir des pratiques respectueuses de la « Santé-Environnement »

Sensibilisation des personnels oeuvrant auprès des personnes âgées et des personnes handicapées à la santé environnementale	DGAS-DPAH 3.1
Expérimentation à la "La ferme des côteaux" à Verdélais: sensibilisation des personnels et usagers du complexe à la santé environnementale (MO externe – Annexe)	DGAS-DPAH 3.2
Suivi et accompagnement des "diagnostics santé environnementaux" dans les collèges	DGAJ-DRT 1.2
CDA21 – Groupe de travail Santé Environnementale	DGSD-MA21 2.9
Formation des 800 agents d'entretien des collèges et des équipes de Direction au nettoyage écologique et à la gestion raisonnée	DGAJ-DiColl 2.1
Elaboration d'une politique d'entretien des dépendances vertes	DGAT-DI 2.5
Végétalisation après travaux neufs	DGAT-DI 2.10
Réalisation de jachères florales le long des routes départementales	DGAT-DI 2.11
Elaboration d'une nouvelle politique de fauchage	DGAT-DI 2.12
Mise en place d'outils de gestion et de planification de l'entretien	DGAT-DI 4.9
Suivi du niveau d'exigence des fournitures écoresponsables	DGAF-DASJ 1.2

PC12 (ex PC13). Informer, sensibiliser, former les girondins aux pratiques plus sobres et plus responsables

Education à l'environnement auprès du public jeunes, apprentissage, éveil et sensibilisation.	DGAJ-DRT 3.14
CDA21- Groupe de travail EDD en milieu scolaire	DGSD-MA21 2.10
CDA21 - Groupe de travail EDD à tous les âges de la vie	DGSD-MA21 2.11
Sensibilisation des particuliers et des collectivités à la maîtrise de l'énergie : soutien des Espaces Info Energie et de l'Agence Locale de l'Energie	DGAC-DET-SEN 2.3 et 2.4.
Mettre en oeuvre une politique d'Education à l'Environnement et au Développement Durable EEDD	DGAC-DET-PVENT 4.3

PC13 (ex PC14). Diffuser et soutenir les manifestations responsables

Soutien des manifestations responsables	DGAJ-DSA 2.4
Etude sur des critères pour le soutien aux manifestations d'envergure, notamment les championnats départementaux	DGAJ-DSA 2.3
CDA21 Groupe de travail Manifestations responsables : révision du guide, expérimentations, appels à projets et évaluation	DGSD-MA21 2.6

4. Le projet territorial prévoit-il l'adaptation de l'économie locale, des emplois et des formations aux évolutions à venir ?

Existence d'une démarche prospective partagée avec les acteurs économiques, de l'emploi et de la formation professionnelle, en termes de développement durable (changement climatique / limitation des matières premières / démographie...):

- portant sur les activités économiques et métiers d'avenir ,
- portant sur les besoins en formation et compétences nouvelles
- - relayée au niveau de la politique régionale pour la formation professionnelle et l'emploi

Existence d'études de besoins préalables aux implantations à la décision de développement de zones d'activités

PC14 (ex PC15). Favoriser les démarches collectives en faveur de l'emploi local

Favoriser l'essor du Centre de Ressources pour les Groupements d'Employeurs par l'élargissement aux différents partenaires sociaux	DGAD-D2E 1.1
Accompagner la création d'un groupement d'employeur agricole départemental et favoriser les passerelles avec les collectivités locales	DGAD-D2E 1.9
Révéler les projets en sommeil dans les TPE et PME girondines	DGAD-D2E 1.8
Mutualiser les compétences et accompagner les initiatives solidaires pour favoriser l'emploi des seniors	DGAD-D2E 1.2
Susciter des stratégies de développement économique solidaire auprès des CDC et pays girondins via le marketing territorial	DGAD-D2E 1.3
Schéma départemental des énergies renouvelables dont : - Porter à connaissance études de potentiels réalisées	DGAD-DAT 4.1

5. La collectivité est-elle exemplaire dans ses pratiques internes ?

Engagement des agents dans des comportements plus responsables

Formation du service achat

Participation à des réseaux d'échange d'expérience « commande publique et collectivités »

PC15 (ex PC17). Sensibiliser, informer et former les agents et les élus pour des comportements plus responsables

5 défis pour réduire notre empreinte écologique	DGSD-DRH 2.1
Valorisation et mobilisation internes (5 défis, matinales, planète 21)	DGSD-MA21 3.1
Trophées Agenda 21 (dont une catégorie interne)	DGSD-MA21 3.3
Innovation/veille de développement durable	DGSD-MA21 1.10
Elaboration un plan de formation découlant des besoins et de l'analyse des métiers dans une perspective d'amélioration continue au regard du DD	DGSD-DRH 2.3
Formation des 800 agents d'entretien des collèges et des équipes de Direction au nettoyage écologique et à la gestion raisonnée	DGAJ-DiColl 2.1
Suivi et accompagnement des "diagnostics santé environnementaux" dans les collèges	DGAJ-DRT 1.2
Entretien écologique des locaux sociaux	DGAS-DAGMS 3.3
Formation des agents à l'entretien responsable des dépendances vertes	DGAT-DI 3.3
Optimiser et sécuriser la relation avec les partenaires (à reformuler)	DGSD-DQG 1.3
Développer une démarche de contrôle interne permettant la gestion des risques	DGSD-DQG 1.4

PC16 (ex PC18). Mesurer, connaître et suivre nos consommations pour les réduire et les modifier

Suivi des consommations et réduction des consommations (+ DQG, DRT, MA21)	DGAF-DASJ 1.3
Utilisation d'éco comparateurs en liaison avec la profession des TP	DGAT-DI 1.1
Amélioration du bilan carbone de l'institution	DGAT-DP 1.4

PC17 (ex PC19). Optimiser nos moyens

Développer les éléments de pilotage des actions et des moyens en s'appuyant sur un système d'information décisionnel	DGSD-DQG 1.1
Développer le management de la qualité par la mise en œuvre du pilotage des processus	DGSD-DQG 1.2
Inscription en tant que direction de la collectivité dans une démarche d'optimisation des moyens logistiques	DGSD-DRH 7.1
Favoriser et diffuser les logiciels libres	DGAF-DSI 2.3
Urbanisation du système d'information	DGAF-DSI 2.4
Refonte de la politique d'impression d'étages	DGAF-DSI 3.1
Inscription dans une démarche Green data center	DGAF-DSI 2.1
Suivi du niveau d'exigence des fournitures écoresponsables	DGAF-DASJ 1.2

PC18 (ex PC20). Développer la e-administration

Développement de la Multimédia conférence (+2 actions de la DPLE + DRT + Mission Agenda 21...) DGAF-DSI 1.1	
Visioconférence	DGAF-DSI 1.2
Schéma directeur de l'administration électronique	DGAF-DSI 5.2

Projet Actes (<i>délibérations</i>)	DGAF-DASJ 2.1
Projet Helios (<i>finances</i>)	DGAF-DFI 1.1
Dématérialisation des liaisons avec les partenaires	DGAS-DAGMS 4.2
Généralisation de l'accès à la BDI sur l'espace collaboratif et les prises de rendez-vous en ligne	DGAS-DPLE 3.4
Développement des Imprimés en ligne, des téléprocédures et des moyens de numérisation	DGAS-DAGMS 4.1
Généralisation des tutoriels et des FAQ sur l'espace collaboratif	DGAS-DPLE 3.3
Alimentation et coordination de l'espace collaboratif du CDA21 + optimisation de son usage	DGSD-MA21 2.2
Espace collaboratif du Plan Climat	DGSD-MA21-PCE 4.7
Développement de la consultation numérique	DGAC-Arch 1.2.
Recueil des archives numériques et traçabilité	DGAC-Arch 1.3.
Développement de l'e.administration (formulaire en ligne, espace collaboratif, suivi des instructions...)	DGAJ-DJEC 3.1
PC19 (ex PC21). Développer la e-communication	
Développement de la e.concertation et d'outils permettant la participation des girondins	DGAC-DirCom 2.4
Une newsletter A21	DGSD-MA21 3.2
Développement des dispositifs de communication dématérialisée	DGAC-DirCom 2.1
Communication sur les actions majeures de développement durable du CG	DGAC-DirCom 1.1
Evolution et mise à jour du Portail social sur les interventions, prestations et services	DGAS-DAGMS 1.1
Développer l'Espace thématique jeunesse	DGAJ-DJEC 2.1
"Migration à l'éco-communication" : Développement des outils de communication interne : dématérialisation, modernisation, adaptation à la cible	DGSD-DRH 2.4
PC20 (ex PC22). Approfondir notre politique d'achats responsables (critères sociaux et environnementaux)	
Augmentation de la part de fournitures éco-responsables et consommer mieux	DGAF-DASJ 1.1
Ecoconception des outils de communication	DGAC-DirCom 2.2
Achats responsables dans la passation des marchés (critères de qualité bio,...)	DGAJ-DRT 4.5
Achats responsables, gestion et tri des déchets dans la restauration proposée sur le domaine G. Lagors	DGAJ-DRT 3.16
Introduction de critères DD dans la restauration des collèges	DGAJ-DICOLL 3.2
Restauration responsable dans les buffets et cérémonies (circuits courts, produits de qualité, biologiques et équitables)	DGAC-DRP 1.2
Poursuite et développement des objets promos éco-labélisés et socialement responsables	DGAC-DRP 1.1
Intégration progressive de critères environnementaux et sociaux dans les achats de textile pour l'opération CAP 33	DGAJ-DSA 5.1
Vers une fête des collégiens responsable : application de la charte des manifestations responsables en Gironde	DGAJ-DRT 4.4
Application de la charte des manifestations responsables en Gironde pour les événements organisés sur le domaine G. Lagors	DGAJ-DRT 3.17
Réduction et tri des déchets produits lors des manifestations en mobilisant les partenaires et les prestataires	DGAC-DRP 1.4
PC21 (ex PC23). Développer l'exemplarité de la commande publique concernant le patrimoine bâti (construction, réhabilitation et gestion)	
Construction de 26 bâtiments HQE / Passifs / Énergie positive et accessibles	DGAS-DAGMS 3.1
Projet immobilier Solidarité 2010 en concertation avec les agents et les usagers	DGAS-DAGMS 1.2
Élaboration concertée d'un référentiel « Bâtiment durable » pour les bâtiments sous maîtrise d'ouvrage interne	DGAT-DA 1.1
Prise en compte de la qualité environnementale et des exigences énergétiques dans tous les projets en maîtrise d'œuvre interne en concertation avec les directions maîtres d'ouvrages internes (DP et DC)	DGAT-DA 1.2
Recourir aux énergies renouvelables (étude systématique construction et réhabilitation)	DGAT-DP 1.3
Intégration de critères de DD pour la construction d'équipements sportifs (collèges, communes)	DGAJ-DSA 2.5
Amélioration du bilan carbone de l'institution (+DAGMS, MEP)	DGAT-DP 1.4
Mesure de la satisfaction des usagers de la plateforme accueil maintenance	DGAT-DP 2.1
Introduire dans les restructurations immobilières des MECS, les critères de développement durable concernant les bâtiments réseaux et équipements	DGAS-DEF 3.3
Mise en œuvre des contrats de gestion du chauffage et des fluides dans les collèges.	DGAJ-DiColl 1.1
PC22 (ex PC24). Développer nos pratiques responsables en matière de voirie durable (investissement, sécurisation, gestion)	
Utilisation d'éco comparateurs en liaison avec la profession des TP	DGAT-DI 1.1
Mise en œuvre de technique de retraitement à froid	DGAT-DI 1.2
Construction d'un réseau séparatif le long des voies nouvelles	DGAT-DI 2.1
Traitement des eaux de plateforme avant rejet	DGAT-DI 2.2
Suivi de la qualité des rejets des particuliers dans les fossés routiers	DGAT-DI 2.3
Participation à la préservation des zones humides	DGAT-DI 2.4
Elaboration d'une politique d'entretien des dépendances vertes	DGAT-DI 2.5

Végétalisation après travaux neufs	DGAT-DI 2.10
Réalisation de jachères florales le long des routes départementales	DGAT-DI 2.11
Elaboration d'une nouvelle politique de fauchage	DGAT-DI 2.12
Lutte contre la publicité sauvage	DGAT-DI 2.13
Mise en place de dispositifs spécifiques faunes	DGAT-DI 2.15
Mise en place de dispositifs de protection avec insertion paysagère	DGAT-DI 3.1
Mise en œuvre de glissières bois	DGAT-DI 2.9
Essais de revêtement routiers adaptés en zone habitée	DGAT-DI 3.2
Mise en place d'outils de gestion et de planification de l'entretien	DGAT-DI 4.9
Mise en œuvre d'une politique de gestion des ouvrages d'art et des chaussées	DGAT-DI 4.10
Mise en place d'un outil de suivi de la signalisation verticale	DGAT-DI 4.11
Utilisation de matériaux de déconstruction	DGAT-DI 2.6
Récupération des métaux ferreux et non ferreux	DGAT-DI 2.7
Mise en œuvre d'un SOGED (Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets) exigé dans toutes les consultations à transformer en pièces contractuelles	DGAT-DI 5.1
Mise en place d'une procédure d'évacuation des déchets d'exploitation	DGAT-DI 5.2
Introduction de clauses sociales dans les marchés publics	DGAT-DI 4.1
Passation de marchés d'insertion des publics en difficultés (RSA, jeunes issus des ZUS, travailleurs handicapés...)	DGAT-DI 4.2
PC23 (ex PC25). Prévenir et gérer durablement les déchets du Conseil Général	
Prévention et gestion durable des déchets du Conseil Général	DGAC-DET-SEN 3.1
Promouvoir le Tri et la Valorisation des déchets papier chez nos partenaires et services versants	DGAC-Arch 2.1.